# MISSION D'INFORMATION SUR LES RÉSERVES

Les conclusions des députés





#### **FOCUS**

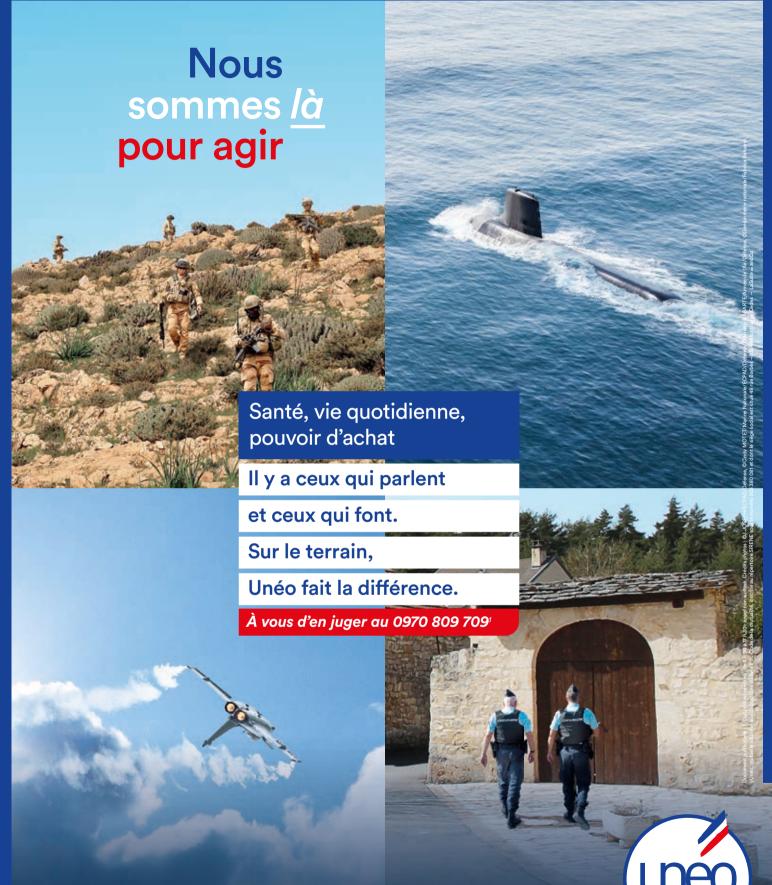
L'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan et l'École militaire des aspirants de Coëtquidan (EMAC)

#### **SOUS LA LOUPE**

Politique de décoration de la ministre des Armées

#### **CENTENAIRE**

Les 100 ans des Gueules Cassées



Unéo, MGPet GMF sont membres d' **UNEOPÔLE** la communauté sécurité défense Unéo, la mutuelle des forces armées

TERRE - MER - AIR - GENDARMERIE DIRECTIONS & SERVICES

Référencée Ministère des Armées



Santé – Prévoyance

Prévention - Action sociale

Solutions du quotidien



Votre force mutuelle



#### "C'est aux civils de défendre la guerre"

Georges Clemenceau

#### "C'est aux militaires de défendre la paix"

Maréchal Alphonse Juin

#### **SOMMAIRE**

PHOTOS DE LA COUVERTURE : © ASSEMBLÉE NATIONALE, © MINARM/ARMÉE DE TERRE

# REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES(1)

(4 numéros/an)

#### Administration-rédaction:

12, rue Marie-Laurencin 75012 Paris Tél.: 01 43 47 40 16 Télécopie: 01 49 28 02 87 delegue.general@unor-reserves.fr Site internet: https://unor-reserves.fr

#### Directeur de la publication :

LCL (R) Philippe Ribatto, Président de l'UNOR president@unor-reserves.fr

#### Rédacteur en chef :

Lionel Pétillon redacteur.chef@unor-reserves.fr

#### Abonnements:

CNE (er) Yves Dalmasie Tél.: 01 43 47 40 16 comptable@unor-reserves.fr

#### Publicité

LCL (R) Jean Giacomazzo Tél.: 07 85 11 46 67 delegue.general@unor-reserv

Dépôt légal : 3° trimestre 2021 N° CPPAP : 0519 G 84894

#### Conception, réalisation

et impression : Imprimerie Decombat, 63118 Cébazat I.S.S.N. n° 004.2242.

(1) Ancien titre : L'Officier de Réserve

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « bon pour publication ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

#### 5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

#### 6 Actualités

- Stands de tir évolutifs (STOE)
- Des galons sur les tricornes
- Une présidente aux Jeunes IHEDN
- Les Français aiment leur armée

#### 10 Actualités internationales

- Côte d'Ivoire : une académie contreterroriste
- Royaume Uni : le Commandement spatial

#### 12 Focus

L'Académie militaire de Saint-Cyr

#### 15 Audition

 Les rapporteurs de la mission d'information sur les réserves

#### 21 Dossier

Mission d'information : les réserves françaises



Le CSRM et la Garde nationale épinglés

- La RO2 en désuétude
- Les 53 propositions des rapporteurs
- Les réserves civiles et civiques

#### 32 Sous la loupe

 Politique de décoration de la ministre des Armées

#### 36 Associations territoriales

 Le mot du colonel (R) Philippe Montalbot, 1er vice-président

#### 45 Centenaire

Le 100° anniversaire des Gueules Cassées

#### 37 Culture/Patrimoine

 Rencontre avec Rachel Lang, réalisatrice du film Mon légionnaire



Lu pour vous

#### 48 Publications officielles

### **ACTIVITÉS**

# 3°TRIMESTRE 2021

# L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR



2 juillet Rencontre avec les cadets de la gendarmerie au camp de Beynes. 3 juillet Passation de commandement au 24° RI au Fort Neuf à Vincennes.

# 09 SEPTEMBRE

1er septembre Réunion avec la délégation Jeunes UNOR.
2 septembre Réunion du comité du centenaire de l'UNOR.
9 septembre Réunion du bureau national de l'UNOR.

10 septembre Centenaire de l'UNOR : signature d'une convention avec l'agence KAS.

14 septembre Conférence et table ronde avec l'ADO et Solidarité Défense.

15 septembre Réunion du comité du centenaire de l'UNOR.

16 septembre CSRM : réunion de travail.22 septembre CAJ : assemblée plénière.

Avant-première du film Mon Légionnaire.

30 septembre Prise d'armes DRAT aux Invalides.

# 10 OCTOBRE

6 octobre Présentation des capacités de l'armée de terre à Versailles.

21 octobre Réunion de bureau.





20 novembre 21 novembre Conseil d'administration de l'UNOR. Centenaire de l'UORRM.



16 décembre

Réunion du bureau.

### ÉDITORIAL

### [LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO]

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS CAMARADES,

our la plupart d'entre nous, que ce soit au travail, dans la réserve ou en famille, voici venu le temps du retour de la vie quotidienne après la période estivale, et cette reprise s'accompagne de tant d'inquiétudes : virus à variants multiples, violences omniprésentes sur notre territoire, retour des Talibans... Face à la tentation d'une morosité légitime, il est un vrai défi : celui de s'engager et d'espérer! C'est un choix très exigeant, mais d'autres l'on fait avant nous, soyonsen dignes.

Aujourd'hui, le centenaire de l'UNOR est à nos portes. Mais quel avenir donnait-on à cette poignée d'officiers de complément, lorsqu'ils décidèrent de s'unir malgré les egos, et de se regrouper pour ne jamais cesser de défendre notre particularité au sein de la défense nationale? Qui aurait pu prédire que le 22 mai 2022, cent ans jour pour jour après la date de parution du décret de création de l'UNOR au Journal Officiel, nous existerions malgré les antimilitarismes. Jes désintérêts et les menaces?

Fidèle aux vœux des « Officiers de Complément » exprimés lors du congrès de Versailles d'octobre 1921 – « continuer dans la Paix l'œuvre qu'ils ont accomplie pendant la guerre (...) apporter à la défense nationale une collaboration effective et permanente » – l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes est officiellement créée le 22 mai 1922.

Présidée par le capitaine de réserve, Raymond Poincaré, ancien président de



la République, l'UNOR s'engage pour la France. Elle se nourrit de la volonté de servir dans les réserves, et d'entraider, par l'information et la solidarité active, la grande famille des réservistes opérationnels, citoyens ou anciens, en tout temps et en tous lieux

Cultivant les traditions de sacrifice et d'honneur de ses camarades de l'armée active, l'UNOR est aujourd'hui une force citoyenne, polyvalente, réactive, tournée vers le lien armée-Nation qui, 100 ans après sa création, continue de tenir, durablement pour notre Défense et notre pays, un rang que son histoire et notre armée lui attribue.

Pour la tenue des journées officielles commémorant le Centenaire de l'Union, nous préparons – en collaboration avec l'Agence Kas – l'édition d'un ouvrage de prestige, millésimé « 1922-2022, 100 ans d'engagement pour la France ».

Le but de cet ouvrage sera de relier aux évé-

nements contemporains, l'histoire de nos institutions et celle de quelques-unes des plus prestigieuses politiques de Défense de notre pays, et la signification profonde des engagements militaires, moraux et citoyens dont les réservistes de toute Arme, sont investis.

Attaché à notre principe « Servir », je profite des journées officielles commémorant le Centenaire de l'Union, pour remercier chaleureusement tous ceux qui apporteront leur concours, et soutiendront ce Centenaire 2022. Nous sommes en pleine rédaction, par le biais de plusieurs angles (journalisme, histoire), des fondements de l'UNOR et de son évolution centenaire. Nous construisons, avec les régions et les AOR, des évènements dans plusieurs lieux de notre belle France.

Alors que la France nous appelle, nos repères de valeurs doivent être visibles pour nos concitoyens. Ne pas préparer ce centenaire à la hauteur des engagements de chacun, héritiers dans ses armes du rayonnement des anciens, ce serait inscrire l'UNOR dans l'ombre et l'oubli, alors qu'elle mérite!

Les élections présidentielles auront eu lieu et chacun aura pu s'exprimer selon ses envies et sa vision de l'avenir de la France. Alors, je vous le dis, après plusieurs dizaines de réunions du Comité du Centenaire, la finalisation du dossier de présentation, des réunions avec les présidents des Régions UNOR et des AOR, je vous transmets un seul mot d'ordre: mobilisez-vous tous!

## **INTERACTIVITÉ avec votre revue**



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.

https://unor-reserves.fr





#### LE SSA. Service de santé des armées, réfléchit à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre des visites médicales périodiques (VMP) des militaires d'active et de réserve. À noter qu'un décret de mars 2020 a porté la validité de la VMP de 24 à 30 mois.

LA DICOD, Délégation à l'information et à la communication de la défense, a lancé en juillet une nouvelle revue baptisée Esprit défense. Il s'agit d'un trimestriel de 68 pages « s'adressant à l'ensemble de la communauté de la défense.»

LE GORSSA, Groupement des organisations de réservistes du service de santé des armées, a vu renouvelé par arrêté de la ministre des Armées en date du 19 mai 2021, sa qualité de « partenaire de la réserve citoyenne de défense et de sécurité ».

CYBERDÉFENSE: 3 400 cyber-combattants dont 270 réservistes citovens et opérationnels constituaient l'effectif de la cyberdéfense en 2020. Objectif 2025 : 4 500 cvber-combattants dont 465 réservistes.

UNE AGRAFE "Ormuz" en métal de couleur bronze pour la médaille commémorative française a été créé par l'Arrêté du 26 mars 2021. Peuvent y prétendre les personnels civils ou militaires, français ou étrangers, qui ont participé pendant au moins quinze jours à l'opération Agenor menée dans le cadre de la mission européenne de surveillance maritime dans le détroit d'Ormuz depuis le 25 février 2020.

### **ACTUALITÉS**

### PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE

# STANDS DE TIR

Les Armées doivent faire construire 42 stands de tir ouverts évolutifs (STOE) d'ici à 2028 afin de mieux répondre aux nécessités de la préparation opérationnelle de l'armée de terre.



Séance de tir au stand STOE de Comboire.

e stand de tir évolutif (STOE) « reproduit des conditions réelles de tir », indique le ministère des Armées. « par un stand à la fois ouvert et dynamique, tout en préservant la sécurité du personnel et de son environnement.»

Le ministère précise que les STOE permettront « aux tireurs en séance d'instruction d'intégrer des perturbations extérieures comme les conditions météo et pourront tirer en déplacement comme ils le feraient en opération.»

#### **JUSOU'AU 7.62 MM**

Selon le ministère des Armées. « ce stand de tir peut accueillir dix tireurs pour effectuer tous les tirs IST-C (ndlr: instruction sur le tir de combat) jusqu'au calibre 7.62 mm. Il est décliné en trois versions de 50, 100 et 150 mètres avec un gabarit de sécurité associé réduit. Une optimisation des réceptacles permet d'atténuer les ricochets et d'optimiser les capacités de tirs. Il comprend une aire de tir en déplacement sur toute sa lonqueur et jusqu'à cinq mètres des cibles, répondant aux besoins de la formation IST-C. Des tirs de nuit avec des éclairages adaptés et sur cible mobile sont possibles.»

Le ministère précise encore que le stand STOE « répond ainsi à l'ensemble des besoins et des règles de sécurité et balistiques permettant la poursuite de la préparation opérationnelle des unités de l'armée de terre.»

#### **UNE PREMIÈRE AU 7º BCA**

Le premier stand de tir ouvert évolutif a été inauguré le 26 février 2021 sur le site de Comboire, au profit notamment des hommes du 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins.

L'enveloppe financière allouée au « marché de défense ou de sécurité portant sur la construction de multiples stands de tir ouverts évolutifs (STOE) sur les emprises militaires relevant du

ministère des Armées en France métropolitaine (Corse comprise) » est de 85 millions d'euros.

## **ACTUALITÉS**

UNIFORME

# **DES GALONS** SUR LES TRICORNES

Depuis le 14 Juillet, les nouveaux tricornes du personnel féminin de l'armée de terre est mis en dotation. Il devrait se généraliser d'ici à 2022.

'inscrivant dans le cadre du plan mixité, le chef d'état-major de l'armée de terre avait décidé que le personnel féminin des unités participantes au défilé du 14 juillet 2021 à Paris, en tenue T32/T34, serait doté en avantpremière d'un nouveau modèle de tricorne reprenant les attributs des képis, notamment en ce qui concerne les grades.

#### **FABRIQUÉS DANS L'EURE**

Depuis, le nouveau couvre-chef du personnel féminin de l'armée de terre prend sa place au cœur des troupes. « Ce modèle reprend les couleurs des képis par armes. Un galon brodé décliné par grade peut y être apposé. Il est également possible de placer la croix de commandement pour les officiers et sous-officiers supérieurs, mais aussi tout autre signe

distinctif (grenade, étoile chérifienne...) brodé au centre, rappelant celui des képis » indique le ministère des Armées.

La généralisation de cette mesure devrait permettre d'équiper l'ensemble du personnel féminin au cours du cycle 2021-2022. La fabrication de ces nouveaux tricornes a été confiée à une entreprise Bernav dans l'Eure, SOFAC. labélisée « Entreprise du patrimoine vivant ».

#### **LES SEULS SANS GRADE**

Les couvre-chefs de l'armée de terre étaient jusqu'à présents les seuls tricornes des armées ne portant pas l'insigne de grade à la différence de ceux coiffés par le personnel féminin de l'armée de l'air et de l'espace, de la marine, du commissariat des armées, du service de santé ou bien encore de la gendarmerie.



Un échantillon des nouveaux tricornes de l'armée de terre.

#### LE CAPITAINE DE VAISSEAU

Cécile Dumont-Dayot est la première femme à commander une base aéronautique navale (BAN), celle de Lanvéoc-Poulmic, dans le Finistère. Elle est pilote d'hélicoptère, totalise 2 750 heures de vol et 2500 appontages.

LE SAS DE FIN de mission destiné aux soldats de retour d'opérations extérieures sera désormais installé au Portugal. Ce dispositif favorise le passage d'un état psychologique lié à un contexte de temps de guerre à un état psychologique lié à un contexte de temps de paix.

UN ESCADRON de transport franco-allemand équipé d'une flotte d'avions C-130J (4 français et 6 allemands) a officiellement vu le jour le 1er septembre sur la base aérienne 105 d'Évreux. Ce nouvel escadron sera pleinement opérationnel en 2024.

#### **LA MARQUE** ARMÉE DE L'AIR ET **DE L'ESPACE**

L'AAE a officiellement lancé d'ores-et-déjà 58 références allant de la réplique de l'emblématique blouson en cuir du personnel navigant des années 1970/80 en passant

à partir de pièces issues de l'industrie aéronautique et la découpe d'une véritable voilure de Mirage IIIB.»

LE SEA. Service des essences des armées, s'est transformé à compter du 1er janvier 2021 pour devenir le Service de l'énergie opérationnelle (SEO).

L'ARMÉE DE L'AIR et de l'espace a recruté sous le statut d'officier commissionné des pilotes de ligne expérimentés issus du secteur aérien civil en crise. Ils sont plus particulièrement destinés à la flotte des Airbus A330/MRTT Phoenix. L'AAE qui doit recruter 50 pilotes de transport par an. lancera un nouvel appel aux pilotes civils en 2022.

DON DU SANG: à l'occasion du 14 Juillet. le service de santé des armées a réalisé une collecte de sang exceptionnelle avec 366 donneurs et 350 poches collectées.

LA RÉNOVATION des 50 premiers chars Leclerc vient d'être programmée pour l'exercice 2022-2024. La loi de programmation militaire prévoit une cible de 200 Leclerc rénovés en 2028 (en service depuis 1993).

LA CAJ, Commission armées-jeunesse, a un nouveau secrétaire général depuis fin août en la personne du le capitaine de vaisseau Laurent Berlizot

L'OTAN compte actuellement 30 pays membres. À sa création en 1949. l'Alliance comptait douze membres fondateurs: Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Le dernier pays à avoir rejoint l'organisation est la Macédoine du nord en 2020.

### **ACTUALITÉS**

RÉFLEXION

# **UNE PRÉSIDENTE AUX JEUNES IHEDN**

La très dynamique association des Jeunes IHEDN s'est dotée d'une nouvelle présidence en juillet dernier.

lue le 19 juin dernier, Hélène Rolet a officiellement pris ses fonctions de présidente des Jeunes IHEDN le 1er juillet 2021. Son mandat est d'un an renouvelable.

Responsable de la communication des Jeunes IHEDN depuis 2016, Hélène Rolet succède à Dorian Petey, président depuis 2018. Experte en communication et très proche des sujets de défense, elle a notamment été la chargée de communication de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), puis chargée de mission pour le service national universel (SNU). Elle est aujourd'hui consul-



Hélène Rolet, nouvelle présidente des Jeunes IHEDN.

#### **UNE ASSOCIATION EUROPÉENNE**

Les Jeunes IHEDN sont la première assode sécurité. Elle est placée sous le double chef d'état-major des armées.

défense nationale et s'ouvre à l'ensemble

Plateforme d'engagement et réservoir de réflexions. l'association offre, en France et qui animent notre pays.

souveraineté ou encore relations internationales sont autant de thématiques sur lesquelles la jeunesse peut faire émerger tante en communication et community manager freelance pour HNR Communication. Diplômée de l'IEP d'Aix-en-Provence en affaires et relations internationales, et titulaire d'un M2 en relation internationales et action à l'étranger, Hélène Rolet est également réserviste opérationnelle dans la marine (EV2) auprès de la Garde nationale.

#### **RELATIONS INTERNATIONALES**

La ligne directrice de la nouvelle présidente des Jeunes IHEDN se résume en quatre ambitions pour l'association : Stabiliser ; Positionner; Former & Valoriser; Développer.

Les prochains rendez-vous des Jeunes IHEDN pour l'année 2021/2022 : participation à la campagne pour le Bleuet de France en novembre, La Fabrique défense en janvier 2022, le gala

des 25 ans. des travaux de fond également à travers deux Task Forces dont les thématiques seront prochainement dévoilées.



## **ACTUALITÉS**

ENQUÊTE

# LES EUROPÉENS AIMENT LEUR ARMÉE

Le bulletin de l'observatoire économique de la défense (EcoDef) du mois de juillet a livré les résultats d'une enquête sur la confiance des Européens dans la défense?

ans les 27 États membres de l'Union européenne, 74% des personnes interrogées ont déclaré avoir confiance dans l'armée de leur pays selon l'étude Eurobaromètres de la Commission européenne, au premier trimestre 2021.

Entre février et mars 2021, la confiance dans l'armée a progressé de +2 points au sein de l'UE27. Elle augmente dans 18 États membres, notamment au Portugal (+15 points), en Tchéquie (+8 points) et en Belgique (+6 points). Elle a toutefois reculé dans dix pays, dont la Slovénie, la Pologne. la Roumanie et la Grèce.

#### **UNE DÉFENSE COMMUNE**

Lorsqu'ils sont interrogés sur les différentes politiques européennes, les Européens se déclarent très favorables à la mise en place d'une politique de sécurité et de défense commune (PSDC), avec 78% d'opinions favorables (+1 point). Les avis favorables varient de 57% en Autriche à 96% au Portugal.

Concernant l'OTAN, 49% au niveau de l'UE27 déclarent avoir confiance dans l'OTAN : ils sont même 54% en Allemagne et 86% au Danemark.

#### **ET EN FRANCE?**

L'armée est la deuxième institution suscitant

chez les Français le plus de confiance (83%) juste derrière le personnel médical et de santé (89%), mais loin devant la police (69%) et les autorités publiques régionales ou locales (64%). Cette confiance dans l'armée progresse en France d'un point par rapport à l'été 2020.

Les Français sont 71% (-4 point par rapport à l'été 2020) à avoir un avis favorable sur la PSDC ce qui situe notre pays en-dessous du niveau de la moyenne européenne. De même, seulement un Français sur quatre (36%) déclare avoir confiance dans l'OTAN.

#### LES DÉFIS DE DEMAIN

Interrogés sur les principaux défis mondiaux pour l'avenir de l'UE, les Français citent en premier choix le terrorisme à 59% (38% pour l'UE27), devant le changement climatique (50%) et les risques liés à la santé (35%). Le terrorisme est d'ailleurs considéré comme le principal défi mondial (ou à égalité) dans sept pays, dont la France et la Tchéquie (51%).

La cyberguerre et les nouvelles formes de conflits réunit 13% des Français interrogés, contre en moyenne 25% et plus, des citoyens interrogés dans les pays du nord de l'Europe (Pays-Bas, Estonie, Finlande et Lituanie).

Source: EcoDef nº 186, juillet 2021.

L'ARMÉE des champions qui regroupe 148 sportifs de haut niveau dont 26 en situation d'handicap, dispose d'un budget d'environ 4,5 M €. Ils concourent dans 32 disciplines dont 12 paralympiques. L'effectif devrait être porté à 170 sportifs pour les JO de 2024.

EN 2020, le ministère des Armées totalisait un effectif de 269 055 militaires et civils (en Equivalent temps plein travaillé - ETPT). Les effectifs sont composés de 76,5% de militaires et 23.5% de civils. Le taux de féminisation des militaires est de 16,3% quand celui du personnel civil atteint 39%.

#### LA MARQUE MARINE NATIONALE

sa marque début mai et une boutique en ligne qui

national de la Marine (Paris), à l'Hôtel de la Marine (Paris), Lorient, Brest, ainsi que dans des points de vente éphé-

### **IN MEMORIAM**

Le caporal-chef Maxime Blasco, 35 ans, du 7º bataillon de chasseurs alpins, est mort pour la France le 24 septembre 2021 lors d'une action de combat au cours d'une opération de reconnaissance et de harcèlement conduite par la force Barkhane dans le Gourma malien, au Sud-Est de N'Daki, dans la région de Gossi, à proximité de la frontière entre le Mali et le Burkina Faso.

LA CHINE, selon une étude américaine, développerait une nouvelle base de missiles balistiques à Hami, dans l'est du Xinjiang (nordouest), pouvant abriter 110 silos. Celle-ci se situe à environ 500 km de Yumen où une base disposerait déjà de 120 silos.

ÉTATS-UNIS: la Garde nationale souffrirait d'un surcoût de dépense de 521 M \$ lié aux différentes missions de maintien de l'ordre: troubles en 2020, et émeutes du 6 janvier à Washington où 25 000 Gardes avaient été déployés pour sécuriser le Capitol.

LA SUÈDE va augmenter de 40 % (+ 2,65 Mds €) son budget militaire d'ici à 2025. Cela servira notamment à doubler les effectifs pour atteindre 90 000 hommes et doubler le nombre de conscrits pour atteindre 8 000 hommes par an.

#### **G5 SAHEL**

Le Tchad a retiré 600 de ses soldats de la force conjointe du G5 Sahel, soit la moitié des effectifs déployés par le pays dans la zone dite des trois frontières (Mali, Burkina Faso, Niger). Ces hommes ont été engagés dans d'autres secteurs. « Il s'agit d'un redéploiement stratégique pour s'adapter au mieux à l'organisation des terroristes », a affirmé le porte-parole du gouvernement tchadien.

Le Tchad reste par ailleurs l'un des principaux contributeurs de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) avec 1 400 hommes

# **ACTUALITÉS INTERNATIONALES**

**TERRORISME** 

# CONTRETERRORISME EN AFRIQUE

L'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) a été inaugurée le 10 juin en Côte d'Ivoire. Elle a pour mission d'aider au combat contre les djihadistes.

nnoncée en novembre 2017 à Abidjan par les Présidents français Emmanuel Macron et ivoirien Alassane Ouattara, en marge d'un sommet entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne, l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) a été lancée par un séminaire international réunissant 35 pays en novembre 2018.

Le 10 juin 2021, elle a été officiellement inaugurée. Le Premier ministre ivoirien a déclaré que « l'AILCT sera l'avant-garde de la riposte d'une Afrique de l'Ouest libre et consciente, spécialement entraînée et irrémédiablement déterminée » à lutter contre les diihadistes.



#### ÉCOLE, ENTRAÎNEMENT, RECHERCHES

L'académie s'articule autour de trois piliers complémentaires qui visent à créer une communauté et une culture du contreterrorisme en Afrique permettant la constitution d'un réseau international de spécialistes interopérables :

■ Une école des cadres dédiée aux acteurs de la lutte contre le terrorisme en situation de responsabilité et issus des différents ministères de la Justice, de l'Intérieur et des forces armées.

L'ambition est de favoriser la prise en compte globale du terrorisme, depuis le renseignement jusqu'au traitement judiciaire en passant par l'action des forces spécialisées. Accueillant des cadres d'horizons variés, ces formations doivent favoriser les échanges de bonne pratique, la connaissance mutuelle entre acteurs comme le développement de synergies locales et régionales, propice à une interopérabilité des modes d'action.

- Un camp d'entraînement disposant des installations spécifiques (infrastructures de tir, diversité de milieux, urbain, maritime, lagunaire, 3D...) certifiées par les unités d'élite françaises (COS, GIGN et RAID).
- Un institut de recherche stratégique permettant le partage de doctrines, l'analyse de la menace, l'échange de retours d'expérience entre les différents partenaires.

# DÉJÀ 500 STAGIAIRES FORMÉS

L'Académie internationale de lutte contre le terrorisme, d'une superficie de 1 100 hectares, a été construite à Jacqueville, une station balnéaire située à environ 50 km d'Abidjan.

Depuis 2017, environ 500 stagiaires issus de l'Afrique de l'Ouest ont déjà été formés à l'AILCT. ■

Sources: diplomatie.gouv.fr et lepoint.fr

# **ACTUALITÉS INTERNATIONALES**

**ESPACE** 

# **UK SPACE COMMAND**

Le Commandement spatial britannique a été officiellement inauguré le 30 juillet 2021, « une étape cruciale pour garantir la protection des intérêts du Royaume-Uni dans l'espace ».

e ministre des achats de la défense Jérémy Quin, a déclaré: « Alors que nos adversaires font progresser leurs capacités spatiales, il est essentiel que nous investissions dans l'espace pour nous assurer de conserver un avantage décisif dans ce domaine opérationnel en évolution rapide.

La création de Space Command est une étape passionnante et importante dans notre engagement à opérer efficacement dans l'espace », rapporte le site Internet de la RAF.

#### 1,4 MILLIARDS SUPPLÉMENTAIRES

Pour soutenir cette ambition, la Défense va « investir 1,4 milliard de livres sterling supplémentaires dans l'espace au cours des dix prochaines années. » Cette somme vient en complément des 24 milliards de livres sterling supplémentaires qui seront investies au cours des quatre prochaines années au cœur de la défense.

Ce nouvel organisme sera composé de personnel issu de l'armée de terre, de la Royal Navy et de la Royal Air Force, aux côtés de civils de la fonction publique. Il est placé sous le commandement du vice-maréchal de l'Air Paul Godfrey.

#### OPÉRATIONS SPATIALES COMBINÉES

Le développement des capacités spatiales du ministère de la Défense britannique se distingue dans trois domaines : Opérations spatiales ; Formation et croissance de la maind'œuvre spatiale ; Capacité spatiale pour développer et exécuter des programmes d'équipement spatial.

Selon la RAF, « lorsqu'il aura atteint sa pleine



Le tout nouvel insigne d'opérateur spatial.

Celui-ci est basée sur l'insigne de spécialiste
aéroporté. Il est constitué d'une seule aile angulaire
argentée et d'un laurier bleu entourant un delta,
une ellipse en orbite et une constellation d'étoiles
représentatives du Bélier, car le *UK Space Command*a été formé le 1<sup>er</sup> avril, ce qui équivaut au Bélier
dans le calendrier céleste.

capacité opérationnelle, le UK Space Command assurera le commandement et le contrôle de toutes les capacités spatiales de la Défense, y compris le Space Operations Centre du Royaume-Uni, la RAF Fylingdales, SKYNET et d'autres capacités habilitantes. »

Le UK Space Command travaillera avec le UK Strategic Command et le Defense Science and Technology Laboratory en s'appuyant sur l'expertise clé de l'ensemble de la Défense pour assurer l'intégration multi-domaine dans tous les environnements.

La RAF rappelle que le « UK Space Command porte l'engagement du Royaume-Uni dans l'initiative d'opérations spatiales combinées, qui comprend sept pays: l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis. »

Sources: Royal Air Force

#### LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

a signé l'achat de 52 CAESAr (camion équipé d'un système d'artillerie) produit par le groupe français Nexter Systems, pour un montant de 335 M €.

LA GRÈCE a confirmé en septembre la commande de six avions Rafale supplémentaires, ce qui porte à 24 exemplaires la commande de chasseurs-bombardiers faite à Dassault Aviation.

BELGIQUE: depuis le 1er septembre, plus aucun militaire ne participe à l'opération Vigilant Guardian (OVG), l'équivalent de l'opération Sentinelle. OVG avait été lancée en janvier 2015 à la suite à l'attentat contre Charlie Hebdo et au démantèlement d'une cellule djihadiste à Verviers (Belgique). La police assure désormais seule « la mission de prévention et de réassurance.»

ALLEMAGNE : la Bundeswehr a annoncé la création de deux nouveaux grades : Korporal (caporal) et Stabskorporal (caporal-chef). Ces nouveaux échelons hiérarchiques devraient être équivalents aux codes OR-4 et OR-5 de l'Otan, sergent en France.

BIÉLORUSSIE: des avions de combat Su-30 russes ont rejoint début septembre la base aérienne de Baranovichi située à équidistance des frontières avec l'Ukraine, la Pologne et la Lituanie. Ces Soukhoï « effectueront des missions de combat conjointes pour protéger les frontières de l'État de l'Union », a indiqué le ministère biélorusse de la Défense.



# ARMÉE DE TERRE

# L'ACADÉMIE MILITAIRE DE SAINT-CYR COËTQUIDAN

Créée le 3 juin 2021, l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) regroupe trois écoles formant les officiers de l'armée de terre.

La dernière en date est l'École militaire des aspirants de Coëtquidan (EMAC) où sont aussi formés les officiers de réserve.

e 7 septembre 2020, à l'occasion d'un déplacement aux Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC), la ministre des Armées annonçait la transformation du 4° bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM 4) en une nouvelle école à part entière. Cette évolution a été officialisée le 18 février 2021 par une instruction publiée au BOA/BOC le 4 avril 2021.

Dernière-née des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, l'École militaire des aspirants de Coëtquidan (EMAC) a été inaugurée le 6 juillet 2021. Elle constitue l'une des trois écoles de formation initiale de l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan (AMSCC) qui se substitue désormais aux ESCC dont l'origine remonte à 1802.

#### **DOTER L'ÉTAT DE CADRES**

Fondée par Bonaparte, Premier consul, le 1er mai 1802 (loi du 11 floréal an X) à Fontainebleau, l'École spéciale militaire prend le nom d'École spéciale impériale



militaire le 7 janvier 1805, après le sacre de Napoléon en décembre 1804.

L'école est transférée en juillet 1808 à Saint-Cyr (Yvelines). Initialement, sa fondation s'intègre dans un vaste projet cherchant à doter l'État de cadres compétents aptes à garantir la stabilité de la société française issue des grandes mutations post-révolutionnaires.

Après la chute de l'Empire, c'est le maréchal Gouvion-Saint-Cyr qui redonne vie à l'école en 1818, date à partir de laquelle les promotions sont numérotées. Le 8 août 1819, Louis XVIII évoque pour la première fois le « premier bataillon de France » avant d'ajouter : « Il n'est pas un dans vos rangs qui n'ait, dans sa giberne, le bâton de maréchal de France ».

#### L'AMALGAME

Au fil des années, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) s'enrichit de nombreuses traditions, à commencer par le port de sa célèbre coiffure, le « casoar » aux plumes rouges et blanches, le 24 août 1855 sur ordre de l'Empereur Napoléon III, en hommage à la reine Victoria.

Avec la défaite de 1940, l'école s'installe à Aix en Provence en zone libre tandis que le général De Gaulle créé sa propre école : Les cadets de la France libre. En 1942, avec l'invasion du sud de la France par l'armée allemande, une nouvelle école de formation des officiers est créée à Cherchell, en Algérie : l'École des élèves aspirants (EEA)



De gauche à droite : élève de l'EMIA, de l'ESM et de l'EMAC.

qui devient, le 13 décembre 1944, l'École militaire interarmes (EMIA).

Cinq promotions s'y succèdent : elles sont composées de Saint-cyriens, d'anciens sous- officiers, de Résistants.

#### **SÉPARATION EN 1961**

En 1945, le général de Lattre de Tassigny décide de transférer temporairement l'École de Cherchell à Coëtquidan (Morbihan) où l'ESM faisait des manœuvres avant la guerre, les bâtiments de Saint-Cyr (dans les Yvelines ayant été rendus inutilisables par des bombardements de la Royal Air Force. Le 23 mai 1947, elle est rebaptisée École spéciale militaire interarmes (ESMIA). En 1959, le général De Gaulle décide de renoncer au retour de l'école à Saint-Cyr et de créer à la place un lycée militaire.

La formation amalgamant des officiers issus du recrutement direct et des anciens sous-officiers perdure jusqu'en 1961, date à laquelle l'ESMIA est séparée en deux écoles distinctes : l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) de recrutement direct, et l'École militaire interarmes (EMIA) destinée au recrutement interne.

# L'ESM, RECRUTEMENT DIRECT

Grande école d'enseignement supérieur, l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM Saint-Cyr) assure la formation initiale des officiers issus du recrutement direct. Elle délivre une formation pluridisciplinaire de niveau Master mêlant une formation humaine, militaire et académique. Elle s'articule autour de deux filières: Science de l'ingénieur et sciences sociales et politiques. L'ESM est l'une des 204 écoles d'ingénieurs françaises accréditées à délivrer un ingénieur pour ses élèves recrutés en filière scientifique.

#### LA FILIATION DE L'EMAC

- L'École militaire des aspirants de Coëtquidan s'inscrit dans un double héritage :
- celui du bataillon d'élèves officiers de réserve (EOR) rattaché à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1931, en hommage au sang versé par les 27 000 officiers de réserve pendant la Grande Guerre.
- celui de l'École des élèves aspirants de Cherchell (Algérie) qui assura la formation d'officiers issus d'horizons très divers durant la Seconde Guerre mondiale.

  Cette formation des élèves officiers de réserve a pris le nom d'École militaire d'infanterie (EMI) en 1958, et quitta Cherchell pour Montpellier en 1962, à la suite de l'indépendance de l'Algérie. Par la suite, la formation des officiers de réserve a été confiée au 3° bataillon de l'ESM Saint-Cyr, devenu 4° bataillon en 1991.

### FOCUS ARMÉE DE TERRE



Insigne de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM).

La formation est complétée par les enseignements spécialisés en école d'application pour permettre au jeune officier d'assumer ses premières responsabilités en corps de troupe.

À l'issue de la scolarité, les Saint-Cyriens choisissent une fonction opérationnelle (infanterie, arme blindée et cavalerie, transmission, artillerie, matériel, etc.). Ils suivent une année de formation de spécialité dans l'école concernée à l'issue de laquelle ils choisiront une unité opérationnelle (régiment).

La devise de l'ESM : « Ils s'instruisent pour vaincre ».

#### L'EMIA, L'ASCENSEUR SOCIAL

L'École militaire interarmes (EMIA), elle, assure la formation initiale des officiers des armes recrutés par la voie interne parmi le personnel non-officier (recrutement semi-direct). Elle est ouverte sur concours interne aux sous-officiers et militaires du rang, titulaires du baccalauréat, comptant plus de trois ans de service et âgés de 23 à 29 ans.

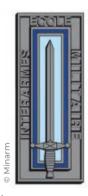
Les officiers qui en sont diplômés appartiennent au corps des officiers des armes. L'EMIA délivre une formation intégrée et pluridisciplinaire. Cette formation est complétée par une année de spécialisation en école d'application permettant ainsi au jeune officier de se préparer à assumer ses responsabilités de chef.

Héritière des écoles d'armes du XIXº siècle permettant à l'élite des sous-officiers d'accéder à l'épaulette, l'EMIA est officiellement créée le 13 décembre 1944 à Cherchell (Algérie) puis rebaptisée École spéciale militaire interarmes (ESMIA) en 1947. Sous cette appellation sont formés des élèves-officiers de tous les recrutements et d'horizons très divers. Cet amalgame perdure jusqu'en 1961, date à laquelle l'ESMIA est divisée en deux écoles distinctes : l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) de recrutement direct et l'École militaire interarmes (EMIA) destinée au recrutement interne.

Au fil des années, l'EMIA va se forger une véritable identité. En 1966, la tenue bleue, initialement prévue comme tenue de soirée, devient la tenue de parade des élèves qu'ils portent accompagnée du sabre d'officier. C'est en 1978 que pour la première fois, les élèves portent l'actuelle tenue à col officier bleu ciel ornée de la grenade et d'un pantalon à bande latérale bleu ciel.

À partir de 1986, la scolarité passant à deux ans, la transmission des traditions peut enfin se faire entre les anciens et les cadets. Surnommés les « Dolos » du nom d'une marque de corned beef que l'on trouvait autrefois dans les boîtes de ration, les élèves de l'EMIA incarnent l'école du mérite, l'ascenseur social proposé par l'armée de terre.

La devise de l'EMIA : « Le travail pour loi ; l'honneur comme guide ».



Insigne de l'École militaire interarmes (EMIA).

#### L'EMAC, POUR LES OSC ET LES RÉSERVISTES

Inaugurée le 6 juillet 2021, l'École militaire des aspirants de Coëtquidan (EMAC) a été fondée sur les bases de l'ancien 4e bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM 4). Celui-ci avait notamment pour charge de former les officiers sous contrat (OSC) répartis en trois filières : les OSC-E (encadrement), les OSC-S (spécia-

listes) et les OSC-P (pilotes). L'ESM 4 formait aussi les officiers de réserve de l'armée de terre, les officiers polytechniciens, les officiers logisticiens des essences, dans des formations allant de quelques semaines jusqu'à huit mois.



Insigne de l'École militaire des aspirants de Coëtquidan (EMAC).

Dans le cadre de la réforme de la scolarité, la formation à l'EMAC des élèves officiers sous contrat encadrement a été portée à un an et sera sanctionnée par un mastère Commandement et leadership.

L'EMAC continuera également de former en partenariat avec des grandes écoles militaires et civiles, telles que Polytechnique ou HEC, et poursuivra aussi la formation initiale des officiers de réserve de l'armée de terre.

Les élèves aspirants ont adopté un uniforme de couleur bleu horizon en hommage aux soldats et aux officiers de réserve mobilisés et tués au cours de la Première Guerre mondiale.

La devise de l'EMAC: « L'audace de servir ».

#### CREUSET DES OFFICIERS DE L'ARMÉE DE TERRE

La nouvelle Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan constitue le creuset et la maison-mère des officiers de l'armée de terre. Née d'un projet de rénovation de leur formation initiale, elle est désormais forte de trois écoles complémentaires qui illustrent la diversité du recrutement des officiers de l'armée de terre.

Chaque année, près de 600 officiers sortiront formés de l'une des trois écoles de l'Académie militaire de

Saint-Cyr Coëtquidan. ■

Source : ministère des Armées et Armée de terre





SÉLECTION: LIONEL PÉTILLON

# **AUDITION DES CO-RAPPORTEURS**

# **LES RÉSERVES** STRATÉGIQUES EN PRIORITÉ

Les co-rapporteurs de la mission d'information sur les réserves ont présenté leurs travaux à l'Assemblée nationale en mai dernier.

a mission d'information menée par les députés Jean-François Parigi et Christophe Blanchet ne porte pas exclusivement sur la réserve militaire – même si celles-ci occupent une place maîtresse – mais sur l'ensemble des réserves françaises qu'ils ont défini « comme les renforts auxquels les pouvoirs publics (armées mais aussi sécurité civile, forces de l'ordre, hôpitaux, prisons, tribunaux et communes) peuvent avoir recours pour mieux assurer la continuité des services publics, notamment en cas de crise – mais pas seulement.»

Nous avons sélectionné ci-dessous les propos des députés se rapportant essentiellement aux réserves des armées et de la gendarmerie.

**Jean-François Parigi, co-rapporteur** • Ce renfort [ndlr : la réserve] est organisé soit grâce à des anciens du service actif ou des professionnels encore en activité, en mettant à profit leur expérience et leurs compétences, soit grâce à des citoyens volontaires sans formation préalable, bénévoles ou non, qu'il s'agit justement d'intégrer.



Ces caractéristiques sont partagées par des dispositifs qui n'ont pas le nom de réserve, comme les sapeurs-pompiers volontaires ou le service civique que nous avons choisi d'intégrer à l'étude. Pour commencer, c'est donc une réalité particulièrement foisonnante et difficilement lisible que nous allons vous décrire.

Commençons avec la plus ancienne de nos réserves : nos 198 000 sapeurs-pompiers volontaires, qui forment indéniablement une réserve d'emploi. La com-

paraison avec les réserves militaires est d'autant plus justifiée que beaucoup de mesures sensées favoriser le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires ont progressivement été étendues aux réservistes militaires.

Ensuite, venons-en à nos réserves militaires. Les militaires ont toujours une obligation de disponibilité dans les cinq années qui suivent leur départ du service actif. Cette réserve, la RO2, est toutefois devenue théorique, faute d'être réellement équipée et convoquée. Depuis la fin de la conscription et la professionnalisation des armées, les armées s'appuient bien davantage sur la réserve opérationnelle de premier niveau, la RO1.

« La frustration et l'agacement de beaucoup de réservistes est à l'origine de cette mission d'information. »

[Jean-François Parigi, co-rapporteur]

Christophe Blanchet, co-rapporteur • À partir des années 2000, le législateur a vu tout l'intérêt qu'il pourrait y avoir à transposer ce succès dans d'autres domaines de l'action publique, particulièrement exposés à des crises. Une réserve civile de la police nationale a ainsi été créée par la loi de sécurité intérieure de 2003 comprenant deux composantes : une force, là encore théorique, composée de tous les policiers ayant quitté le service actif depuis moins de cinq ans, et une réserve contractuelle composée d'anciens professionnels volontaires désireux de garder un lien avec l'institution.

En 2004, la loi de modernisation de la sécurité civile a créé les réserves communales qui ont vocation à apporter un soutien aux populations en situation de catastrophe ou de crise, sans se substituer aux services de secours et d'urgence ou les concurrencer. (...) La canicule de 2006, la diffusion du chikungunya et la crainte d'une pandémie grippale ont motivé la création d'une réserve sanitaire, en 2007, composée de professionnels de santé volontaires, de retraités de moins de cinq ans et d'étudiants en médecine. La réserve sanitaire intervient en renfort, en France ou à l'étranger, dans des situations sanitaires exceptionnelles (épidémie, catastrophe naturelle, attentat...).

Toute la difficulté réside dans le manque de disponibilité de ces volontaires qui, sauf les retraités et les étudiants, ne sont pas véritablement en réserve, mais qui ont déjà une activité.

**Jean-François Parigi** • À partir de 2009, le vocable de réserve a été utilisé pour désigner par analogie avec les réserves militaires statutaires, des dispositifs de cumul emploi-retraite proposés aux fonctionnaires d'administration ayant besoin de renforts face à des pics d'activité. Le ministère de la Justice a ainsi obtenu la création d'une réserve d'anciens professionnels de l'administration pénitentiaire, contractuels, analogue à celle de la police nationale.

Quelques mois plus tard, en 2010, un amendement au projet de loi de finances pour 2011 a créé une réserve judiciaire, composée,

#### **LES SAPEURS-POMPIERS:** LA PLUS ANCIENNE RÉSERVE

En 1716, une ordonnance royale instituait dans les grandes villes les Gardes Pompes, créant ainsi la première réserve de sécurité civile ; celle des sapeurs-pompiers volontaires, bien avant la création d'une organisation de sapeurs-pompiers d'active au XX<sup>e</sup> siècle

Trois siècles plus tard, le recours massif au volontariat dans les Services départementaux et de secours (SDIS) pour faire face à l'accroissement des missions et à la réforme des 35 heures, a une nouvelle fois au début des années 2000, placé les réservistes au cœur d'une organisation comptant aujourd'hui plus de 198 000 sapeurs-pompiers volontaires. Il s'agit de la réserve française la plus nombreuse en effectifs.



Jean-François Parigi, député LR de Seine-et-Marne, démissionnaire le 27 juillet 2021 à la suite de son élection à la présidence du conseil départemental de Seine-et-Marne.

d'une part, de magistrats honoraires exerçant des fonctions non juridictionnelles et, d'autre part, de personnels des greffes retraités.

Nous avons aussi ajouté à notre étude le service civique, créé en 2010. Le service civique avait vocation à unifier de nombreux dispositifs de volontariats accessibles aux jeunes et leur offrant de premières expériences « professionnalisantes » au service d'associations, d'entreprises ou de la Nation. Le service civique a aussi permis de mieux indemniser les jeunes volontaires et de leur offrir une protection sociale adéquate.

**Christophe Blanchet** • Enfin, dans le contexte marqué par les tragiques attentats terroristes de 2015 et 2016, la puissance symbolique du vocable de réserve a incité le législateur à créer de nouvelles réserves destinées à susciter et organiser l'élan citoyen. La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a instauré un cadre commun pour des contributeurs bénévoles au service public exerçant des missions aussi diverses que l'explication et l'illustration des valeurs de la République à l'école, l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie, l'intervention dans les prisons, ou la prévention des feux de forêts. Cette réserve, baptisée réserve civique, inclut la réserve citoyenne de l'éducation nationale créée en 2015 par une simple circulaire.

Le terme de « réserve » pour désigner un cadre propice à l'engagement individuel ponctuel est problématique à maints égards.



Les députés Jean-François Parigi et Christophe Blanchet lors de l'examen des conclusions de la mission d'information sur les réserves, le 19 mai 2021.

Les circonstances de la création de ces « réserves », juste après le traumatisme des attentats, expliquent certainement le choix de ce vocable. Toutefois, il est une source de confusion et la valeur ajoutée de ces « réserves » par rapport aux associations prévues par la loi de 1901 reste encore à démontrer.

Christophe Blanchet • Notre rapport relève ensuite un paradoxe (...). Depuis 2015, les réserves sont devenues une priorité politique affichée. Pourtant, l'application des textes adoptés n'est que très peu évaluée, elle ne fait que très peu l'objet de contrôle parlementaire et ces dispositifs sont toujours largement méconnus du grand public.

La réserve reste une affaire d'initiés, avec un recrutement relativement endogame dans les réserves de sécurité et de défense pourtant censées être largement ouvertes à la société civile. La bonne connaissance des dispositifs par les réservistes et ceux qui les gèrent contraste avec la méconnaissance des réserves dans la population générale. Cette méconnaissance porte direc-

tement préjudice aux réservistes, en particulier militaires. Leurs employeurs ne comprennent en effet pas bien ce qu'ils font et craignent de devoir les libérer sans contrepartie à tout moment pour des durées indéterminées. (...)

La difficulté à s'orienter dans le maquis des réserves a été soulignée par tous les acteurs entendus par la mission d'information. Au-delà de ce défaut de lisibilité, de nombreux malentendus naissent de ce que les réserves se voient attribuer des objectifs multiples, souvent tacites. Le premier objectif des réserves militaires, par exemple, mis en évidence par l'article L. 4211-1 du code de la défense, c'est de permettre « à tout citoyen d'exercer son droit à contribuer à la défense de la nation ».

Des jeunes s'orientent donc vers les réserves militaires, s'engagent dans un processus de recrutement qui peut durer plusieurs mois et bénéficient d'une formation, au nom du rayonnement et de l'ouverture des réserves. Las ! Beaucoup d'entre eux ne seront, en réalité, jamais employés par la suite dans la réserve, faute de missions pour eux, ou les missions qui leur seront offertes, comme la

« Plusieurs officiers de réserve nous ont fait remarquer qu'ils étaient de moins en moins employés à mesure qu'ils avançaient dans la carrière. »

[Jean-François Parigi, co-rapporteur]

#### **CRISE SANITAIRE ET FRUSTRATION DES RÉSERVISTES**

Comme le rapporte le député Jean-François Parigi. « beaucoup de réservistes ont été très frustrés et déçus de n'être pas davantage employés pendant la crise sanitaire».

Les co-rapporteurs indiquent que « même si les chefs d'état-major comme les responsables de la réserve sanitaire ont rivalisé de pédagogie pour expliquer pourquoi les réserves n'avaient pu être davantage employées, il est certain que l'emploi d'un vocabulaire martial par le président de la République au soir du 16 mars 2020 a résonné comme le son du tocsin et suscité un élan massif.

Cet élan s'est brisé sur l'écueil des nombreux malentendus qui entourent les réserves, sur un recours somme tout limité aux armées dans la gestion de la crise et sur l'incapacité des pouvoirs publics à accueillir un afflux de nouveaux volontaires sans intermédiation. L'offre de services de beaucoup de réservistes « civiques » est ainsi restée sans réponse jusqu'à ce qu'ils rejoignent des associations.»

garde d'emprise ou la mission Sentinelle, sont en décalage avec l'image que ces jeunes gens se faisaient de la réserve.

Par exemple, dans la Marine nationale, les réservistes n'ont quasiment aucune chance de servir sur un bateau, ce qui est logique puisqu'il n'y a pas de bateau en réserve, mais n'est pas aperçu de beaucoup de jeunes.

Jean-François Parigi • La frustration et l'agacement de beaucoup de réservistes est à l'origine de cette mission d'information. Comme en témoignent toutes les enquêtes réalisées sur les motivations des réservistes, ceux-ci rejoignent les réserves non pour avoir un complément de revenu mais pour « servir », autrement dit « être utile ».

Cette frustration trouve son origine dans la contraction de la ressource budgétaire, qui frappe surtout les réserves de la gendarmerie et de la police nationale, mais aussi dans une concentration des jours d'activité sur les réservistes les plus disponibles et les plus employables, bien souvent les anciens professionnels, au détriment des jeunes volontaires ab initio.

Pour les armées, la gendarmerie ou la police, les avantages liés à l'emploi de ces anciens professionnels sont considérables : proximité culturelle, disponibilité, employabilité immédiate. Ils « coûtent » en revanche « plus cher » et consomment la majeure partie du budget, faisant de surcroît tendre vers un recrutement endogame contraire à l'esprit de la réserve.

Cette frustration des jeunes ab initio a d'ailleurs aussi son pendant chez les réservistes les plus gradés. Par exemple, plusieurs officiers de réserve nous ont fait remarquer qu'ils étaient de moins en moins employés à mesure qu'ils avançaient dans la carrière.



Christophe Blanchet, député MoDem du Calvados.

Comme l'ont signalé beaucoup de réservistes militaires, les mesures d'attractivité prises sous l'égide de la Garde nationale ont complètement manqué leur cible puisqu'elles ont été financées sur le budget d'activité des réserves militaires.

De manière générale, nous constatons une inadéquation manifeste entre les budgets alloués à la réserve et les objectifs fixés en termes de recrutement, d'une part, et d'emploi, d'autre part. Dans les armées, la hausse du budget des réserves à partir de 2016 s'est d'abord traduite par une augmentation du nombre de jours d'activité, faute d'avoir encore atteint les cibles de recrutement fixées par le Gouvernement puis inscrites dans la LPM. Par la suite, la poursuite des objectifs de recrutement a obligé les gestionnaires à réduire l'activité, avec un effet désastreux sur le moral et la fidélisation des réservistes.

Pour le général Lalubin, délégué interarmées aux réserves, le respect rigoureux des crédits qui prévaut actuellement est per-

# « La volonté d'engagement est toujours aussi vive chez nos concitoyens. Elle tend même à s'accroître en réaction aux multiples crises que traverse notre pays. »

[Christophe Blanchet, co-rapporteur]

#### **RÉSERVISTES ET OPEX**

Par la voix du député Jean-François Parigi, les co-rapporteurs se disent « favorables à l'emploi des réservistes en opérations extérieures (OPEX) car c'est un moyen de les faire monter en compétences. Il est vrai que si nous nous comparons avec d'autres pays, comme le Royaume-Uni, qui pourrait être celui dont nous nous rapprochons le plus, entre 10 et 30% de réservistes partent en OPEX, tandis que cette pratique reste très marginale chez nous même s'il y a une volonté d'y remédier. La gendarmerie envoie d'ailleurs ses réservistes à l'étranger ».

Le député ajoute qu'il a été « agréablement surpris par l'audition du chef d'état-major de l'armée de terre<sup>[1]</sup> qui a une vraie stratégie jusqu'en 2030, avec des propositions relatives à la réserve qui témoignent d'une volonté de faire monter en compétences les réservistes. D'ailleurs, ni pour lui, ni pour personne, les réservistes ne sont des intérimaires. Ce sont vraiment des hommes et des femmes qui ont un rôle à part entière dans leur vision stratégique. C'est donc plutôt réconfortant.

L'emploi de nos réservistes dans une guerre de haute intensité et la mobilisation de la RO2 sont envisageables. Mais cela pose un problème d'ordre budgétaire : il faut équiper, véhiculer, et héberger ces réservistes. C'est pourquoi nous recommandons—c'est notre proposition n° 14—de réinvestir progressivement dans la RO2 en commençant par la RO21<sup>[2]</sup>. »

#### PRÉPARER LES ESPRITS À LA MORT D'UN RÉSERVISTE

Par ailleurs, le député Christophe Blanchet souligne qu'il « faut préparer nos concitoyens à accepter qu'un militaire réserviste périsse en opération. Ce n'est pas un réserviste qui décèderait. Ce serait un militaire, avant tout. (...) C'est d'ailleurs une demande de la part des réservistes. Mais nous devons protéger les réservistes et protéger l'opinion publique en faisant mieux connaître la nature de l'engagement du réserviste, volontaire » (...).

çu comme « contraignant » puisque ce budget semble tout juste calibré pour les nouveaux effectifs de la réserve opérationnelle. Les aléas infligés au budget de la réserve de la gendarmerie nationale créent aussi une situation de sous-emploi chronique. (...)

**Christophe Blanchet** • Le meilleur service que nous pouvons rendre aux réservistes aujourd'hui est de remettre la réserve au cœur du débat politique et de définir ensemble une stratégie claire, à laquelle devront être associés des moyens stables.

La volonté d'engagement est toujours aussi vive chez nos concitoyens. Elle tend même à s'accroître en réaction aux multiples crises que traverse notre pays. Comme l'a souligné à juste titre une personne que nous avons entendue, « audelà d'un coup de projecteur, c'est de réflexion et de réformes pérennes dont la réserve a besoin. » (...)

Comme l'ont mis en évidence le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013* et la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* en 2017 et 2021, nous ferons face, de manière croissante, à des crises plus complexes. Les réserves peuvent contribuer de manière déterminante à rendre notre Nation plus résiliente à l'avenir. Elles offrent une opportunité de s'engager au service des autres, de découvrir d'autres mondes professionnels, de connaître le fonctionnement des pouvoirs publics de l'intérieur, d'être acteur et non pas uniquement observateur ou consommateur d'un service public, de jouer un rôle en cas de crise et ne pas seulement subir.

Jean-François Parigi et Christophe Blanchet • Nous proposons de consentir des investissements financiers dans quatre réserves dites « stratégiques ». Nous ne sommes pas en train de distribuer ainsi des bons ou des mauvais points à des forces ou à des administrations. Nous essayons simplement de distinguer des missions et des règles d'emploi qui requièrent davantage de moyens. Les quatre réserves qui nous paraissent devoir bénéficier d'investissements, en cohérence avec les missions que nous leur assignons, sont donc les suivantes :

■ Premièrement : pour une réaction rapide de proximité, nous préconisons d'investir dans la réserve de la gendarmerie nationale. Elle est celle qui paraît la mieux à même aujourd'hui d'être mobilisée rapidement, en tous points du territoire, sous un commandement efficace, pour faire face à une crise nationale ou locale.

Le général Olivier Kim, commandant des réserves de la gendarmerie nationale, a souligné la spécificité des missions

Il s'agissait alors du général d'armée Thierry Burkhard, désormais CEMA depuis le 22 juillet 2021.

<sup>[2]</sup> RO21: réservistes opérationnels de deuxième niveau (RO2) ayant quitté le service actif depuis moins de deux ans.

#### **DOSSIER** AUDITION DES CO-RAPPORTEURS

de la gendarmerie, qui contribuent à faire de sa RO1 une réserve « véritablement interministérielle ». La taille de cette RO1 pourrait être augmentée compte tenu des nombreuses possibilités d'emploi décuplées par la politique de partenariat conduite par la gendarmerie et de la persistance de la menace terroriste. L'entretien de la RO1 de la gendarmerie nationale doit être une priorité budgétaire et non plus une variable d'ajustement.

- Deuxièmement : nous souhaitons revaloriser les réserves communales. Pour un coût très faible, elles peuvent offrir des possibilités d'engagement ponctuel ou de longue durée à tous les citoyens, quels que soient leurs autres engagements. Parce qu'elles sont locales, ces réserves ont une multitude d'atouts pour offrir aux réservistes davantage de reconnaissance, un sentiment d'utilité et de la mixité sociale.
- Troisièmement: conformément à sa vision stratégique, le chef d'état-major de l'armée de terre pourrait engager une réforme de sa ROI pour lui permettre de mieux contribuer à la défense opérationnelle du territoire à horizon 2030 face à l'hypothèse d'un conflit de haute intensité.
  - Cela impose de désengager l'armée de terre, et sa réserve, de la mission *Sentinelle*, qui pourrait être bien mieux assurée par la gendarmerie et la police nationales. L'armée de terre doit encore affiner son projet et son expression de besoin. En tout état de cause, nous pensons qu'il faut lui accorder un financement complémentaire en lui associant des objectifs sur la part des volontaires *ab initio* dans les effectifs et dans l'emploi. Ainsi, nous proposons que la part des ab initio ne soit pas inférieure à 60% dans les effectifs et à 50% dans l'activité, au nom de la résilience et du lien armée-Nation.
- Quatrième: le budget de la réserve sanitaire doit évidemment être revu à la hausse pour pouvoir doter cette réserve d'outils de gestion crédibles. Mais il convient d'engager aussi une réflexion sur le rôle que devrait jouer Santé publique France dans l'animation d'un réseau de professionnels de santé volontaires formés pour faire face à des crises (attentats, menaces NRBC), sur des partenariats solidaires entre établissements permettant d'ajouter au renfort multi individuel de la réserve sanitaire une modalité de renfort collectif, d'équipes déjà constituées ainsi que sur une organisation du système de santé permettant d'intégrer rapidement des praticiens non hospitaliers (professions libérales, intérimaires, etc.). (...)

Jean-François Parigi • En guise de conclusion, il m'importe de rappeler combien nous avons la chance, en France, de disposer de réserves et de réservistes. Il s'agit d'un véritable trésor. Et alors que la jeunesse fait souvent l'objet de débats nourris, nous avons rencontré des jeunes très différents les uns des autres, des étudiants et des jeunes issus de banlieues dites difficiles, mais qui se ressemblaient par leur envie de s'engager.

# BUDGET: TROUVER DES PARTENAIRES FINANCIERS

« Nous observons une augmentation du budget globalement alloué aux réserves que nous soulignons dans notre rapport, indique le député Jean-François Parigi. Mais l'allocation de cette ressource budgétaire est trop aléatoire au ministère de l'Intérieur et surtout, les besoins augmentent.

La gendarmerie nationale s'est donc montrée particulièrement imaginative. Elle a signé des partenariats avec des collectivités territoriales, des entreprises publiques et même le Royaume-Uni, grâce auquel des réservistes assurent une partie de la surveillance des trains ou du littoral autour de Calais »

#### 6000 000 EUROS POUR LA GENDARMERIE

Pour Jean-François Parigi, une telle politique permettrait de répondre « à la fois à une problématique budgétaire par ces partenariats intelligents (...) et à une problématique de reconnaissance car, comme le souligne notre rapport, la reconnaissance ne repose pas sur des hausses de rémunération mais bien plus sur l'emploi du réserviste, sur la mission qui lui est confiée pour aider la Nation. (...) Encore une fois, pour des raisons budgétaires, on ne peut pas tout attendre de l'État. Il faut inviter nos partenaires (régions, départements, voire communes)" à la réflexion pour que nos réserves soient utilisées et pour partager le coût de leur animation. »

#### UNE OPACITÉ SUR LE BUDGET RÉEL

Le député tire également une sonnette d'alarme car si l'on peut se réjouir que « la loi de programmation militaire augmente le budget des réservistes » [ndlr : 200 M € par an, soit le double par rapport à 2014], Jean-François Parigi signale qu'il n'y a aucun contrôle : « j'aimerais aussi qu'il y ait un contrôle de la dépense. Il y a une opacité sur le budget réel de nos réservistes. (...) C'est notre rôle que de contrôler que des fonds sont bien affectés à nos réservistes. »

\* Le partenariat conclu entre la gendarmerie, Île-de-France Mobilités et la SNCF afin de contribuer à la sécurité dans les transports ferroviaires a rapporté 6000 000 euros à la gendarmerie nationale, lui permettant ainsi de financer l'emploi de réservistes.

Et alors que l'on dit parfois que l'armée ne doit pas être la nation dans la Nation, les réserves nous montrent qu'il y a bien une seule Nation.

Ce trésor, il nous faut le préserver. Les besoins sont évidents, mais il nous faut encore travailler à l'amélioration de l'efficacité et à la simplification du fonctionnement des réserves.

Source : Examen des conclusions de la mission d'information sur les réserves (co-rapporteurs : MM. Christophe Blanchet et Jean-François Parigi). Compte rendu de la Commission de la défense nationale et des forces armées, 12 mai 2021.

# COMMISSION PARLEMENTAIRE

# LES RÉSERVES FRANÇAISES

Il y a un an, la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale décidait la création d'une mission d'information sur les réserves, toutes les réserves existantes en France. Les députés ont rendu leurs travaux : une mine d'informations.

es députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi, rapporteurs de la mission d'information ont conduit une quarantaine d'auditions et de tables rondes. Des questionnaires écrits ont été adressés à cinq ministères et deux services de renseignement. Enfin, une consultation citoyenne a permis de collecter près de 10 000 réponses. La mission d'information qui a rendu ses travaux en mai dernier, s'est intéressée à toutes les réserves (sanitaire, sapeurs-pompiers, communale, Éducation nationale, justice, pénitentiaire, civique) et pas seulement à celles relevant de la Garde nationale (armées, gendarmerie, police).

Cette étude transversale mérite sans attendre une lecture totale tant le fruit des travaux est inédit et approfondi. Nous avons sélectionné dans les pages suivantes les aspects les plus pertinents concernant la Garde nationale et le CSRM, jamais rendus public avec autant de recule.

Nous avons également mis en avant les propositions d'évolution faites par les rapporteurs en direction des réserves relevant majoritairement de la Garde nationale. Enfin, nous vous invitons à découvrir les autres réserves existantes en France.

Les textes qui suivent reproduisent très majoritairement les commentaires et remarques propres aux rapporteurs de la commission ■

Sources du dossier: Rapport d'information par la commission de la défense nationale et des forces armées en conclusion des travaux d'une mission d'information sur les réserves, présenté par MM. Christophe Blanchet et Jean-François Parigi, députés. 19 mai 2021



#### DOSSIER

### COMMISSION PARLEMENTAIRE

# LE CSRM ET LA GARDE ÉPINGLÉS

Le rapport d'information de la mission sur les réserves met en lumière les qualités mais aussi les dysfonctionnements des organismes majeurs dont relèvent les réserves de défense et de sécurité : le CSRM et la Garde nationale.

es propos tenus par les responsables interrogés et rapportés par les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi, mettent souvent en lumière un sentiment largement partagé sur le terrain par les réservistes depuis longtemps.

Loin des micros et de leurs tutelles, les personnes auditionnées – qu'elles soient hauts responsables militaires, présidents d'associations, représentants d'instance salariales, etc. – ont pour la plupart dressé un état des lieux impartial des réserves de défense et de sécurité ; une fois n'est pas coutume. C'est bien là le mérite d'une mission d'information parlementaire face laquelle chaque personne auditionnée se doit de dire la vérité.

#### UN CSRM AUX MISSIONS RÉDUITES

Créé par la loi de 1999 portant organisation de la réserve militaire, le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM), organisme de réflexion et de proposition,



#### Conseil Supérieur de la Réserve Militaire

était compétent pour ce qui touche à la politique de la réserve d'une façon générale, et plus particulièrement la consultation des réservistes, les relations avec les employeurs et la communication sur la réserve. Les missions, la composition, l'organisation, le fonctionnement et les modalités de désignation des membres du CSRM sont fixées par décret, rappellent les rapporteurs.

Aussi bien les missions que la composition du CSRM ont été modifiées à plusieurs reprises ces dernières années<sup>[1]</sup>. Ses missions ont été réduites pour tenir compte du développement de la Garde nationale: il n'est plus chargé de favoriser un partenariat durable entre les armées, les formations rattachées, les réservistes et les employeurs, ni d'établir un rapport annuel transmis au Parlement.

#### PAS DE LIBERTÉ DE PAROLE

Sa composition a été substantiellement modifiée. La part des représentants de salariés et d'employeurs a été réduite au profit de réservistes désignés par leurs autorités militaires. Les rapporteurs observent que ces représentants des réservistes n'ont pas la même liberté de parole

Décret n° 2014-130 du 14 février 2014 relatif au Conseil supérieur de la réserve militaire et décret n° 2018-832 du 1er octobre 2018 relatif au Conseil supérieur de la réserve militaire.

que des représentants des employeurs et des salariés. D'après les représentants des employeurs et des salariés, ces dernières évolutions ont dévitalisé cette instance de consultation.

Le CSRM est ainsi devenu, pour beaucoup, « une chambre d'enregistrement », « atone », qui « n'affiche aucune ambition », se réunit rarement (aucune réunion en 2019 et 2020) et n'avertit ses membres de la tenue de réunions qu'avec un préavis d'une semaine. Les participants s'indignent de découvrir les thèmes de discussion en cours de réunion.

Les organisations représentatives des salariés et des employeurs pointent par ailleurs le manque de connaissances, voire « l'opacité », qui entoure les réserves. Les membres les plus anciens du CSRM se souviennent de débats beaucoup plus dynamiques, avec des débats nourris sur l'évolution du statut ou sur la protection sociale du réserviste. Le CSRM ne constitue plus de groupes de travail en son sein, ce qui annihile sa capacité à formuler des recommandations.



rité nationale (SGDSN) pour déterminer le périmètre de la Garde nationale dont le principe avait été arrêté en conseil de défense le 22 juillet 2016.

Il a été décidé que « les réserves en armes, seules à même de faire face à une menace armée » constitueraient la Garde nationale qui s'appuierait sur deux piliers, un pilier « forces de sécurité intérieure » et un pilier « armées ». Les ambitions de l'annonce présidentielle de novembre 2015 ont donc été limitées puisque le périmètre de la Garde nationale n'inclut que les réserves, déjà existantes, constituées par les volontaires servant sous ESR dans les armées, la gendarmerie et la police.

La Garde nationale « a été placée sous la double autorité du ministère de l'Intérieur et du ministère des Armées alors qu'on aurait pu envisager de la rattacher au SGDSN », le secrétariat général de défense et de sécurité nationale.

#### GARDE NATIONALE: DES AMBITIONS LIMITÉES

À la suite des attentats terroristes du 13 novembre 2015, le président de la République a évoqué l'idée d'une « garde nationale » lors du discours prononcé le 16 novembre devant les parlementaires réunis en Congrès.

Après l'attentat de Nice du 14 juillet 2016, ce projet a été précisé. Des réunions interministérielles se sont tenues dans le courant de l'été 2016 sous l'égide du secrétariat général de défense et de sécu-

#### UN VOCABLE FÉDÉRATEUR

Finalement créée en octobre 2016, la Garde nationale a pour vocation de regrouper l'ensemble des réserves d'engagement sous un vocable fédérateur et à fournir un cadre pour le renforcement de l'attractivité des réserves.

Cette structure a été placée sous la double autorité du ministère de l'Intérieur et du ministère des Armées alors qu'on aurait pu envisager de la rattacher au SGDSN, comme l'a pointé la Cour des comptes dans son rapport d'avril 2019.

#### POINTÉS DU DOIGT...

Le budget: comme l'a conclu la Cour des comptes dans son rapport d'avril 2019 sur les réserves de la gendarmerie et de la police nationale, « le recours accru à la réserve et la définition d'objectifs d'augmentation de son activité, n'ont pas été accompagnés des choix budgétaires correspondant à ces ambitions fortement médiatisées. »

Si les rapporteurs se félicitent de la stabilisation du budget alloué aux réserves au ministère des Armées, ils constatent que c'est l'utilisation des réservistes pour pallier des carences structurelles qui fait des réserves une variable d'ajustement. Il convient de sortir de cette logique et de réaffirmer des priorités.

Les rapporteurs constatent que les parlementaires n'ont aucun moyen de suivre régulièrement l'évolution des budgets relatifs aux réserves. Les budgets de fonctionnement des réserves sont dilués dans la masse salariale des états-majors et administrations. Ils ne sont pas identifiés en tant que tels dans la maquette budgétaire issue de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

■ Le rapport annuel: un rapport annuel est théoriquement adressé au Parlement chaque année par la Garde nationale mais il est présenté avec un an de décalage en moyenne et n'a que rarement donné lieu à une présentation au sein des commissions. Par ailleurs, les informations qu'il contient en font davantage une brochure promotionnelle qu'un véritable rapport.

# MUTUALISATION DES SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX

Un comité directeur de la Garde nationale a été mis en place [et] contribue « à la définition des politiques conduites au titre de la Garde nationale en termes de recrutement, d'attractivité, de développe-

#### LES MESURES D'ATTRACTIVITÉ

Les mesures d'attractivité prises sous l'égide de la Garde nationale ont manqué leur cible. La participation au financement du permis de conduire méconnaissait le fait que beaucoup de réservistes devaient déjà de facto avoir le permis de conduire pour devenir réservistes! Ensuite, l'allocation d'études et la prime de fidélité n'ont pas eu l'effet escompté.

Enfin, en finançant ces mesures par le budget d'activité des réserves, la Garde nationale a en réalité amoindri, certes marginalement, le véritable levier de la satisfaction des réservistes.

#### LA FIDÉLISATION « NE S'ACHÈTE PAS »

Pour le lieutenant-colonel Philippe Ribatto\*, président de l'UNOR, « il n'y a guère eu d'élan dans le recrutement, la fidélisation ou la disponibilité des réservistes après la mise en place de ces mesures ».

Selon lui, la fidélisation des volontaires « ne s'achète pas », et est « principalement motivée par la volonté de servir son pays quand il semble attaqué. Il convient dès



L'une des « mesures d'accompagnement et de valorisation de l'engagement dans l'une des réserves de la Garde nationale » consiste dans une participation au financement du permis de conduire à hauteur de 1 000 € bruts.

lors de s'intéresser aux conditions d'emploi des réservistes, et de faire en sorte que chacun soit satisfait de son premier engagement à servir dans la réserve (ESR), par exemple. Si les réservistes se sentent suffisamment utiles et reconnus, il y a toutes les chances qu'ils prolongent leur

\* Audition du 10 février 2021.



Batut, secrétaire générale de la Garde nationale et du Conseil supérieur de la réserve militaire depuis le 1er août 2020.

ment de partenariats et de communication. La préparation et l'emploi des forces relèvent des prérogatives de chacune des chaînes opérationnelles concernées ».

Un arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2018 a consolidé l'organisation et le fonctionnement du secrétariat général de la Garde nationale (SGGN) qui avaient été dessinés par l'arrêté du 27 mars 2017 : le secrétariat général du CSRM a été mutualisé avec le secrétariat général de la Garde nationale, avec un même secrétaire général.

Bien que la Garde nationale soit avant tout chargée de la communication sur

les réserves opérationnelles qu'elle a « labellisées », plusieurs missions du CSRM lui ont été transférées, qui ont privé celui-ci de bon nombre de ses prérogatives, notamment en matière de relations avec les employeurs et de communication.

L'élaboration du rapport annuel d'évaluation de la réserve militaire et de la Garde nationale destiné au Parlement a été confiée au SGGN bien que le champ de compétence de celle-ci ne couvre ni la réserve statutaire ni la réserve citoyenne de défense et de sécurité.

#### LA VALORISATION **DE L'ENGAGEMENT**

Le secrétariat de la Garde nationale s'est essentiellement concentré sur la politique de partenariats avec les employeurs de réservistes et sur la gestion de mesures d'attractivité, notamment financières.

Le bilan des premières mesures d'incitation financière s'étant révélé décevant, le SGGN a développé d'autres mesures telles que la valorisation de l'engagement étudiant[2], l'accès à certaines activités privées de sécurité[3]. la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.

<sup>[2]</sup> Décret nº 2017-962 du 11 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle (articles L. 611-9 et L. 611-11 du code de l'éducation)

<sup>&</sup>lt;sup>[3]</sup> Décret n° 2017-606 du 21 avril 2017 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité.

la gratuité des musées. D'autres sont en cours d'étude, notamment pour l'accès aux concours de la fonction publique.

#### L'ANIMATION DES RÉSERVES

En somme, la Garde nationale est une structure légère de coordination entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des Armées pour élaborer une politique cohérente d'animation des réserves, ce dont il faut se féliciter. Elle est aussi un secrétariat général chargé de produire un rapport transmis au Parlement, dont le contenu est aujourd'hui insatisfaisant.

Bras armé d'une politique partenariale active et dynamique, elle s'est en revanche coupée de l'apport des représentants des employeurs et des salariés siégeant au

par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2005 relative à l'emploi d'agents publics au sein de la réserve militaire.

# UNE COMMUNICATION LIMITÉE

Agence de communication des réserves, la Garde nationale a des moyens réduits pour ce faire et son nom est une source de confusion, soit avec son homologue américain, soit avec son homologue français du XIX<sup>e</sup> siècle. À la Garde nationale n'est en effet attaché aucun pouvoir de commandement sur l'ensemble des réserves en armes.

La Cour des comptes [ndlr:rapport d'avril 2019] préconise de fusionner le CSRM et le conseil consultatif de la Garde nationale. Concrètement, cela revient à élargir communication pour inciter à s'engager dans les réserves militaires. Les états-majors auraient beaucoup plus de leviers pour ce faire. Eu égard à son champ de compétence, restreint aux réserves d'engagement de défense et de sécurité, sa communication ne permet pas de simplifier le paysage particulièrement illisible de l'engagement en France aujourd'hui.

Dans sa conduite d'une politique partenariale avec les employeurs, elle pourrait aussi s'adresser aux employeurs de sapeurs-pompiers volontaires ou à ceux des réservistes sanitaires (et de la police nationale ou des douanes, demain), afin d'éviter une concurrence délétère des réserves par le biais des mesures favorables qu'elles imaginent pour inciter les employeurs à libérer leurs réservistes.

# « La politique partenariale n'est pas évaluée et il semble que nombre de conventions ne soient pas réellement appliquées. »

CSRM. Cette politique partenariale n'est pas évaluée et il semble que nombre de conventions ne soient pas réellement appliquées quand certaines, conclues avec des administrations publiques ou des collectivités territoriales, ne sont pas tout simplement contraires aux règles énoncées le champ du CSRM aux réserves de la police nationale. Les rapporteurs ne sont pas convaincus de l'utilité d'une telle évolution compte tenu des spécificités des réserves militaires qui restent fortes.

Ils ne sont pas certains non plus que la Garde nationale soit le meilleur vecteur de

#### LA PLACE D'UN OFFICIER GÉNÉRAL ?

Dans cette optique, les rapporteurs ne voient pas l'intérêt qu'une agence de communication doublée d'un secrétariat permanent chargé de missions d'évaluation, d'études juridiques et de faire signer des conventions entre employeurs, reste dirigé par un officier général, indépendamment des grandes qualités des officiers généraux, notamment celles des titulaires de la fonction ces dernières années.

Dans cette optique, il serait bon de veiller à ce que ce nouvel organisme soit alimenté par les contributions du CSRM, du nouvel inspecteur général aux réserves du ministère des Armées, mais aussi du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires (CNSPV), de la direction générale de la gendarmerie nationale, de la direction générale de la police nationale, de Santé publique France, des SDIS, et du ministère de la Justice.

Des conseils consultatifs mériteraient d'être mis en place pour chaque réserve (police nationale, pénitentiaire, judiciaire, éducation nationale) sur le modèle du CSRM.

#### LA CONSULTATION CITOYENNE

La mission d'information sur les réserves a organisé une consultation citoyenne du 12 avril au 9 mai 2021. Il s'agissait de la première organisée au profit de la commission de la défense. Elle a récolté 9 829 contributions, ce qui en fait la quatrième consultation la plus populaire depuis l'inauguration de ce type d'exercice, après la consultation portant sur le changement d'heure, la consultation relative à l'usage récréatif du cannabis et la consultation sur les moyens des forces de sécurité.

Cette consultation avait pour objectif de mesurer la perception que les non-réservistes ont des réserves, d'une part, et devait permettre de mieux connaître le ressenti des réservistes, leur vécu et mieux comprendre les facteurs qui contribuent ou au contraire qui nuisent à l'engagement, d'autre part.

L'ensemble des réserves étaient visées par la consultation : armées, sécurité civile, forces de l'ordre, hôpitaux, prisons, tribunaux, communes et réserves citoyennes. Les réponses sont publiées de façon exhaustive sur le site Internet de l'Assemblée nationale : https://data.assemblee-nationale.fr/autres/consultations-citoyennes/les-reserves

#### DOSSIER

### COMMISSION PARLEMENTAIRE

# LA RO2 EN DÉSUÉTUDE

L'obligation de disponibilité imposée aux militaires après avoir quitté le service actif n'apparaît plus comme prioritaire.

a réserve dite « de disponibilité » (RO2) est composée des « anciens militaires de carrière ou sous contrat et personnes qui ont accompli un volontariat dans les armées, dans la limite de cinq ans à compter de la fin de leur lien au service »<sup>[1]</sup>.

Elle complète le panel des réservistes opérationnels militaires.

#### LA FORCE THÉORIQUE

Un préjugé fréquent conduit à présenter la RO1 comme étant composée de jeunes volontaires quand la RO2 serait composée d'anciens militaires, plutôt âgés. Ce n'est pas conforme à la réalité. Ainsi, beaucoup d'anciens militaires plutôt âgés, ayant atteint les limites d'âge de leur grade, servent dans la RO1 comme « compléments individuels », souvent au même poste que celui qu'ils occupaient dans l'active (environ 40% de la RO1 de l'armée de terre qui effectue environ 60% des jours d'activité). A contrario, les anciens militaires susceptibles d'être rappelés dans le cadre de la RO2 peuvent être très jeunes s'ils ont quitté le service actif après une courte carrière.

Outre les militaires soumis à l'obligation de disponibilité, cette réserve inclut aussi théoriquement tous les policiers ayant quitté le service actif depuis moins de cinq ans.

Comme en témoigne l'évolution de la RO2 dans les armées, l'obligation de disponibilité semble en passe de tomber en désuétude et les réserves reposent de manière croissante sur le volontariat, y compris dans les réserves de défense et de sécurité ou dans la réserve sanitaire.

Presqu'aucun acteur entendu par la mission d'information ne considère souhaitable de rendre obligatoire la participation à une réserve

# AUCUNE CONSISTANCE OPÉRATIONNELLE

Cette réserve n'a en réalité que peu de chances de servir face à un ennemi ou dans une situation de crise exceptionnelle. Comme l'a résumé le GDI Walter Lalubin, délégué interarmées aux réserves (DIAR), « cette réserve a une existence légale et administrative mais n'a plus de consistance opérationnelle ». Sa disponibilité est toute relative : seuls 40% des effectifs de la RO2 de l'armée de terre convoqués se déplacent en moyenne. Dans la marine nationale, le taux de présence est inférieur à 11%. Les états-majors peinent à suivre les changements de résidence des anciens mili-

# 92 000 RÉSERVISTES «VIRTUELS»

Si les militaires de la RO2 sont soumis à une obligation de disponibilité pendant cinq ans, les volontaires qui servent dans la RO1 sont aussi soumis à l'obligation de disponibilité s'ils sont mobilisés par décret. Il s'agit d'une sujétion inhérente à l'état militaire et qui s'explique par des objectifs de

Virtuellement, ce sont donc 92 000 militaires qui pourraient être mobilisés en application de l'article L. 2171-1 du code de la défense.

taires et de surcroît, aucune disposition légale ne sanctionne véritablement la non-présentation.

#### LE MANQUE DE MATÉRIEL

Le deuxième frein réel à la mobilisation des réserves a trait au manque de matériel. Comme l'a précisé le GDA Thierry Burkhard, alors CEMAT, il n'existe pas de centres de mobilisation où les réservistes pourraient venir percevoir du matériel supplémentaire et il n'y a d'ailleurs pas de stocks de matériels supplémentaires.

<sup>[1]</sup> Article L. 4231-1 du code de la défense.

#### DOSSIER

### COMMISSION PARLEMENTAIRE

# LES PROPOSITIONS

Au terme de leur étude, les rapporteurs de la mission d'information ont présenté 53 propositions. Voici celles qui concernent les réserves relevant de la Garde nationale.

our les plus anciens et les plus fidèles des réservistes des armées notamment, un certain nombre de ces propositions ont un air de déjà-vu: une « meilleure communication », une « meilleure gestion des réservistes », une « meilleure reconnaissance »...

Les députés Christophe Blanchet et Jean-François Parigi, pointent en effet, une nouvelles fois, certains sujets révélés depuis des années par les réservistes opérationnels, tant auprès de leurs hiérarchies que de l'Institution notamment lors des rencontres avec le CSRM et la Garde nationale.

#### PROPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- n° 1: redynamiser le fonctionnement du Conseil supérieur des réserves militaires (CSRM):
- augmenter la part des représentants d'employeurs et de salariés dans le collège;
- veiller à l'organisation de réunions régulières, programmées, annoncées avec un préavis suffisant;
- animer les travaux en créant des groupes de travail permettant aux



Affiche de la campagne nationale de recrutement de réservistes lancé en 2015 par la délégation aux réserves de l'armée de terre et la DRHAT au profit des 80 régiments de l'armée de terre.

membres du CSRM de formuler des recommandations;

 organiser l'audition régulière de représentants du CSRM par les commissions parlementaires chargées de la défense.

- n° 2 : créer la fonction d'inspecteur général de la réserve au ministère des Armées, chargé de faire prévaloir des objectifs d'ouverture et de résilience et d'assurer l'allocation de la ressource budgétaire en conséquence.
- nº 4: réfléchir à une extension des missions du secrétariat général de la Garde nationale (relations avec les employeurs, communication sur les réserves, suivi des dispositions statutaires, évaluation) à d'autres réserves (sapeurs-pompiers volontaires, réserve sanitaire) et à un changement de nom plus conforme à ces nouvelles missions.
- n° 9 : « sanctuariser » des budgets des réserves de la gendarmerie et de la police nationales cohérents avec leurs objectifs en termes d'effectifs, de formation et d'emploi.
- n° 10: assurer une convocation régulière de la RO21<sup>[1]</sup> de la gendarmerie nationale et lui fixer une doctrine d'emploi assortie, au besoin, d'équipements supplémentaires.
- n° 11: s'appuyer davantage sur la réserve de la gendarmerie nationale pour la mission Sentinelle.
- **n° 12 :** élaborer une doctrine d'emploi pour la RO1 de l'armée de terre en cas de

<sup>[1]</sup> Les réservistes ayant quitté les forces armées depuis moins de deux ans

#### **DOSSIER** COMMISSION PARLEMENTAIRE

conflit majeur, avec un budget d'équipement en conséquence.

- n° 13: maintenir au-dessus de 60% la part des réservistes ab initio de l'armée de terre dans les effectifs et au-dessus de 50% leur part dans l'emploi à horizon 2030, en application d'un impératif de jeunesse et afin d'assurer une transmission des compétences.
- n° 14 : réinvestir de manière ciblée dans la RO21 de l'armée de terre en définissant une doctrine d'emploi de cette réserve en cas de conflit majeur et en lui associant un budget d'équipement.
- nº 19 : adopter des doctrines d'emploi rigoureuses destinées à éviter l'éviction de l'emploi permanent par des réservistes.
- n° 20 : valoriser les compétences acquises dans les réserves dans le secteur civil ou l'emploi principal.
- n° 41: engager une réflexion avec le monde associatif combattant sur la manière de faire des commémorations nationales un moment fort de la transmission entre les anciens et les combattants d'aujourd'hui, dont les réservistes.
- n° 43: revaloriser les moyens dédiés à l'animation des relations civilo-militaires, en particulier les délégations militaires départementales (DMD).



Affiche de recrutement de réservistes pour la marine nationale (2017).

#### LES RÉSERVISTES CITOYENS

On notera deux propositions ayant pour cible la réserve citoyenne de défense et de sécurité:

- n° 45 : rationaliser voire supprimer les dispositions contraignantes s'appliquant aux réservistes de défense et de sécurité à l'occasion d'une réflexion plus globale sur les régimes juridiques de défense.
- n° 53 : renoncer à accorder aux réservistes citoyens des grades ainsi que le port de la même tenue que les militaires d'active ou les réservistes opérationnels et élaborer d'autres signes distinctifs.



#### LA COMMUNICATION

- n° 21 : mieux communiquer sur les savoir-faire, les savoir être, et les compétences développées par les réserves.
- n°:22 : favoriser la constitution de réseaux de professionnels réservistes dans les entreprises ou par branche professionnelle.
- n° 33: poursuivre le soutien au dispositif des cadets de la défense et s'appuyer sur le SNU pour présenter les opportunités d'engagement dans les réserves.
- n° 39 : valoriser la formation et le rôle des réservistes au moyen de spots télévisés également diffusés dans des formats courts sur les réseaux sociaux.
- **n° 40 :** utiliser le 14 Juillet pour mettre à l'honneur les réservistes.

#### **GESTION DU RÉSERVISTE**

- n° 23 : accorder davantage de places aux réservistes dans les cursus d'enseignement militaires et étudier la possibilité de créer des filières ad hoc pour offrir aux réservistes un parcours qualifiant.
- n° 25: étudier les possibilités de partage du coût de formation de certains réservistes en développant des troncs communs à plusieurs réserves.
- **n° 26 :** systématiquement motiver le non-emploi d'un réserviste ou le non-re-nouvellement de son engagement.
- I nº 27: mettre à la disposition des réservistes des voies de recours en cas de conflit ou pour signaler des infractions déontologiques, à l'instar de ce dont disposent les professionnels du service actif.

- **n° 28 :** conduire des inspections internes régulières sur le respect de la doctrine d'emploi des réservistes et le respect des règles déontologiques.
- n° 46 : inciter les gestionnaires de réservistes à faire un effort pour leur donner une visibilité annuelle sur leurs activités de réserve.
- n° 52 : étudier la possibilité d'accorder aux réservistes des armées, exclusivement, parce que leur engagement les éloigne de leurs proches, le bénéfice de réductions dans les transports ferroviaires pour eux et leurs familles.

#### RÉSERVISTES ET EMPLOYEURS

- n° 37 : éditer un *vade-mecum* clair des relations entre les volontaires, les réservistes et leurs employeurs.
- n° 38: mettre en relation les employeurs avec des conseillers susceptibles de leur présenter le droit en vigueur et de les rassurer sur la conciliation entre activité de réserve et activité professionnelle
- n° 47 : évaluer l'application des conventions signées sous l'égide de la Garde nationale par des sondages réguliers, réactualiser les conventions dont les dispositions contreviennent à la loi.
- n° 48: étudier l'opportunité de substituer à toutes les mesures d'incitation existantes en faveur des employeurs de réservistes un même crédit d'impôt, qui doit surtout être simple à mettre en œuvre.

#### DOSSIER

### COMMISSION PARLEMENTAIRE

# LES RÉSERVES CIVILES ET CIVIQUES

Les « réserves » recouvrent des réalités différentes relevant de champs ministériels différents. Voici un tour d'horizon de celles, pas toujours connues, qui ne relèvent pas de la Garde nationale..

'appellation « réserve » est utilisée à la fois pour désigner l'obligation statutaire de disponibilité de certains agents publics, l'engagement de volontaires susceptibles d'être mobilisés en cas de crise majeure, par ailleurs souvent employés comme renfort au quotidien, des vacations effectuées par des retraités et le concours occasionnel. bénévole ou non, de citovens à l'action de l'État. Cette grande confusion a encore été aggravée par la mise en place de cadres successifs (« réserve de sécurité nationale », « réserve civique ») qui recouvrent certaines de ces réserves en fonction des circonstances.

Les « réserves » désignent donc une myriade de statuts juridiques très différents, parfois assortis de budgets rarement identifiés dans la documentation budgétaire, d'objectifs essentiellement quantitatifs et d'une gestion principalement ministérielle. Tous ces statuts, budgets et objectifs ne constituent pourtant pas une politique.

#### **FAIRE FACE AUX CRISES**

En marge de la réserve militaire structurée depuis 1999, de nouvelles réserves ont



successivement vu le jour pour faire face aux crises dans les années 2000. À mesure que se confirmaient la pertinence et l'utilité d'une réserve d'emploi dans les forces armées, le Législateur a en effet vu tout l'intérêt qu'il pourrait y avoir à transposer ce succès dans d'autres domaines de l'action publique, particulièrement exposés à des crises.

Ainsi, le mot de « réserve » a aussi été utilisé à la fin des années 2000 pour désigner, par analogie avec les réserves militaires statutaires, des dispositifs de cumul emploi-retraite proposés aux fonctionnaires d'administration ayant besoin de renforts face à des pics d'activité.

#### LES RÉSERVES COMMUNALES DE SÉCURITÉ CIVILE

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé les réserves communales de sécurité civile, destinées à apporter un soutien aux populations en situation de catastrophe ou de crise, sans se substituer aux services de secours et d'urgence ou les concurrencer.

La participation à ce corps, placé sous la seule autorité du maire, est facultative et bénévole. Elle est ouverte à tous les citoyens, sans conditions d'âge ni d'aptitude physique. Un contrat d'engagement est signé entre le réserviste et la commune pour préciser les garanties dont il bénéficie comme collaborateur du service public. La création de cette réserve est décidée par le conseil municipal et son fonctionnement pris en charge par la commune. Elle peut cependant être gérée administrativement en intercommunalité. La loi du 27 janvier 2017 a placé cette réserve dans le cadre de la réserve civique, en cohérence avec la nature bénévole de l'engagement.

#### LE SERVICE CIVIQUE

Les jeunes Français qui souhaitent s'engager ont le choix entre de multiples engagements bénévoles et, pour ce qui est d'engagements indemnisés, du service civique ou des réserves de défense et de sécurité. La comparaison de ces dispositifs est donc pertinente.

C'est la raison pour laquelle les rapporteurs ont choisi d'intégrer dans leur étude les volontaires du service civique qui n'ont pas le nom de réservistes mais partagent pourtant avec eux plusieurs caractéristiques.

#### DES EXPÉRIENCES « PROFESSIONNALISANTES »

Créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, prévu à l'article L. 120-1 du code du service national, le service civique avait vocation à unifier de nombreux dispositifs de volontariats accessibles aux ieunes et leur offrant de premières expériences « professionnalisantes » au service d'associations, d'entreprises ou de la Nation. Le service civique a aussi permis de mieux indemniser les jeunes volontaires et de leur offrir une protection sociale adéquate.

#### **LA RÉSERVE SANITAIRE**

La canicule de 2006, la diffusion du chikungunya et la crainte d'une pandémie grippale ont motivé la création d'une réserve sanitaire en 2007.[1]

Composée de professionnels de santé volontaires - médecin, psychologue, pharmacien, infirmier, ambulancier... -, de retraités de moins de cinq ans et d'étudiants en médecine, la réserve sanitaire intervient en renfort, en France ou à l'étranger, dans des situations sanitaires exceptionnelles (épidémie, catastrophe naturelle, attentat...).



Toute la difficulté réside dans le manque de disponibilité de ces volontaires qui, sauf les retraités et les étudiants, ne sont pas véritablement en réserve, mais ont une autre activité.

#### LA RÉSERVE PÉNITENTIAIRE

En 2009<sup>[2]</sup>. le ministère de la Justice a obtenu la création d'une réserve d'anciens professionnels de l'administration pénitentiaire, contractuels, analogue à celle de la police nationale. D'après les débats parlementaires de l'époque, il s'agissait de donner un cadre à une pratique antérieure.

Composée exclusivement d'anciens professionnels volontaires, cette réserve concilie l'intérêt de l'administration avec celui de ieunes retraités souhaitant continuer leur activité à temps partiel.

#### LA RÉSERVE JUDICIAIRE

En 2010, un amendement au projet de loi de finances pour 2011 a créé une réserve judiciaire, composée, d'une part, de magistrats honoraires exerçant des fonctions non juridictionnelles et de personnels des greffes retraités.

La pratique de magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles était déjà répandue. Les dispositions adoptées en 2010<sup>[3]</sup> ont été largement réécrites en 2016 lors de la réforme du statut de la magistrature. Depuis cette date, il n'est plus fait référence à des magistrats « réservistes » mais à des magistrats honoraires exerçant des fonctions non juridictionnelles (MHFNJ) et des magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles. La réserve judiciaire reste formellement composée des anciens professionnels du corps des greffes.

#### LA RÉSERVE CIVIOUE

Après les attentats de 2015, le président de la République a confié à M. Claude Onesta, l'entraîneur de l'équipe de France de handball, et M. Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'État, la mission de préfigurer une « réserve citoyenne » que tous les Français soucieux de faire vivre « les valeurs de la République » auraient la possibilité de rejoindre.

Rebaptisée « réserve civique » pour ne pas donner le sentiment d'en exclure les ressortissants étrangers vivant sur le sol français, cette réserve est en réalité un statut juridique censé faciliter l'engagement individuel ponctuel auprès des pouvoirs publics.

La loi nº 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a instauré un cadre commun pour des contributeurs bénévoles au service public exerçant des missions aussi diverses que l'explication et l'illustration des valeurs de la République à l'école, l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie, l'intervention dans les prisons, ou la prévention des feux de forêts.

#### LA RÉSERVE CITOYENNE **DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

Lancée le 12 mai 2015 par une simple circulaire, la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale (RCEN) est composée de volontaires intervenant au sein des établissements scolaires pour faire partager leurs expériences personnelles et profession-

<sup>🛮</sup> Loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur.

<sup>&</sup>lt;sup>[2]</sup> Loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire.

<sup>[3]</sup> Article 164 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

nelles et contribuer à la transmission des valeurs de la République.

Complémentaire des actions conduites par les associations partenaires de l'Éducation nationale. la RCEN constitue une forme d'engagement individuel bénévole. Elle permet aux équipes éducatives des écoles et établissements scolaires, publics et privés, de faire appel plus facilement à des intervenants extérieurs pour illustrer leur enseignement ou leurs activités éducatives, notamment en matière d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité; d'éducation à l'égalité entre filles et garçons ; de lutte contre toutes les formes de discriminations ; de lutte contre le racisme et l'antisémitisme; de rapprochement de l'école et du monde professionnel ; d'éducation aux médias et à l'information.

Un cadre légal a été institué par l'article 6 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté précitée. La loi a ainsi introduit un nouvel article L. 911-6-1 dans le code de l'éducation.



#### RÉAFFIRMER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Dans le contexte marqué par les tragiques attentats terroristes de 2015 et 2016, la puissance symbolique du vocable de « réserve » a donc incité le législateur à créer de nouvelles réserves destinées à susciter et organiser l'élan citoyen. Une manière aussi de réaffirmer les valeurs de la République.

Cependant, le terme de « réserve » pour désigner un cadre propice à l'engagement individuel ponctuel est problématique à maints égards. Il est en effet une source de confusion et la valeur ajoutée de ces « réserves » par rapport aux associations prévues par la loi de 1901 reste encore à démontrer, selon les rapporteurs de la commission.

#### EFFECTIFS DES RÉSERVES ET PART DANS LES ENSEMBLES INTERMINISTÉRIELS

L'ensemble des réserves en France	Effectif	Part du total général (%)	Part de la réserve de sécurité national (%)
RO1 Armée de terre	24 711	4,48	6,18
RO1 Marine nationale	5 400	0,98	1,35
RO1 Armée de l'air et de l'espace	5 800	1,05	1,45
RO1 Gendarmerie nationale	30 000	5,43	7,50
RO1 Service de santé des armées	3 325	0,60	0,83
RO1 Direction générale de l'armement	100	0,02	0,03
RO1 Service des infrastructures de la défense	230	0,04	0,06
RO1 Service de l'énergie opérationnelle	200	0,04	0,05
RO1 Service du commissariat des armées	160	0,03	0,04
Réserve civile de la police nationale - contractuels	6 500	1,18	1,63
Total Garde nationale	76 426	18,84	19
Sapeurs-pompiers volontaires	198 900	36,02	49,75
Réserves communales de sécurité civile	14 000	2,54	3,50
RO2 Armée de terre	36 638	6,64	9,16
RO2 Marine nationale	10 452	1,89	2,61
RO2 Armée de l'air et de l'espace	11 074	2,01	2,77
RO2 Gendarmerie nationale	34 621	6,27	8,66
RO2 Service de santé des armées	1162	0,21	0,29
RO2 Direction générale de l'armement	344	0,06	0,09
RO2 Service des infrastructures de la défense	20	0,00	0,01
RO2 Service de l'énergie opérationnelle	420	0,08	0,11
RO2 Service du commissariat des armées	383	0,07	0,10
Réserve civile de la police nationale – réserve statutaire	11 348	2,06	2,84
Réserve sanitaire	3 800	0,69	0,95
Réserve pénitentiaire	227	0,04	0,06
Sous-total réserve de sécurité nationale	399 815	72,41	100
Réserve judiciaire	194	0,04	
Réservistes citoyens Armée de terre	1 717	0,31	
Réservistes citoyens Marine nationale	350	0,06	
Réservistes citoyens Armée de l'air et de l'espace	1 600	0,29	
Réservistes citoyens Gendarmerie nationale	1 700	0,31	
Réserve citoyenne cyberdéfense	70	0,01	
Réservistes citoyens de la police nationale	115	0,02	
Réserve citoyenne de l'Éducation nationale	6 600	1,20	
Jeunes volontaires du service civique	140 000	25,35	
Total général	552 161	100	

Part de la Garde nationale (%)

32.33

7,07

7,59

39,25

4,35

0,13

0,30

0,26

0,21

8.50

100

#### SOUS LA LOUPE

SÉLECTION : LIONEL PÉTILLON

### CHANCELLERIE

# LES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Dans une récente directive, Florence Parly trace sa « politique de décoration ». Elle veut notamment que les femmes, les métiers et domaines moins en vue ainsi que les réservistes particulièrement engagés pour la sécurité des Français, soient particulièrement récompensés.

n introduction de la directive «Politique de décoration de la ministre des Armées», publiée en juillet 2021, la ministre des Armées rappelle que « les distinctions honorifiques, qu'elles soient des décorations ou des récompenses, constituent d'immuables marques de la reconnaissance de la Nation à celles et à ceux, civils et militaires, qui s'engagent avec dévouement et abnégation pour la défense de la Nation.»

Florence Parly indique que « la politique de décoration du ministère des Armées se doit, dès lors, d'être exemplaire et ambitieuse. » Elle demande de « mener une politique ambitieuse pour identifier, sélectionner des profils nouveaux, plus jeunes, des mérites non encore récompensés car attachés à de nouveaux métiers, de nouvelles techniques, de nouveaux enjeux mais aussi ambitieuse en termes de féminisation. »

Pour Florence Parly, « les distinctions honorifiques forment en la matière le prolongement du plan mixité » qu'elle a initié et « dont les actions doivent se répercuter dans le champ des décorations



Ordre protocolaire du port des principales décorations militaire et civile

et des récompenses. (...) Diversité et mixité vont en effet de pair » dit encore la ministre des Armées

#### **UN VOLET HUMAIN**

Florence Parly rappelle que « le premier maillon essentiel dans le processus de

#### LA CROIX DU COMBATTANT VOLONTAIRE



La croix du combattant volontaire avec barrette « Missions extérieures » est destinée à récompenser les appelés et les réservistes opérationnels ayant participé à une ou plusieurs OPEX.

La croix du combattant volontaire (CCV)\* est attribuée, sur leur demande, aux personnes qui ont contracté un engagement volontaire au cours des

tions d'attribution de la CCV avec barrette « Missions extérieures » a ouvert le bénéfice de cette distinction aux appelés s'étant portés volontaires pour participer

#### ATTRIBUÉE AUX RÉSERVISTES

Le départ en OPEX constituant pour les réservistes un acte de volontariat caractérisé. le décret n° 2011de la CCV-ME aux réservistes opérationnels. Dans ce contexte, l'article D. 352-12 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sur leur demande, à la CCV avec barrette «Missions nels qui se sont portés volontaires pour participer à

vocation à la carte du combattant au titre de l'article L.: 311-2 et ayant notamment servi dans une unité combattante.

distinction des mérites se situe au niveau du terrain : attribution d'une citation avec croix ou médaille pour récompenser une action d'éclat ou un acte de bravoure dans une action comportant un risque aggravé, homologation d'une blessure de guerre ou attribution d'une récompense pour la qualité des services rendus, lettre de félicitation, témoignage de satisfaction.»

Pour la ministre des Armées, Florence Parly, les distinctions honorifiques sont donc « à considérer comme un volet à part entière de la politique de ressources humaines des armées et services. Il est de leur intérêt et pour leur attractivité de mettre en œuvre des parcours de décoration.»

#### TROIS ORIENTATIONS

La Directive «Politique de décoration de la ministre des Armées» décline trois orientations pour la recherche et la proposition des candidatures :

■ Orientation n° 1: diversifier les candidatures. Certains métiers et domaines de notre économie participent étroitement du rayonnement de la France à l'international, du renforcement de la sécurité nationale, de la capacité opérationnelle de nos forces et de l'autonomie stratégique de la France.

Pour ces raisons, ces métiers et domaines[1] constituent des viviers à valoriser et dans lesquels il convient de rechercher prioritairement des profils de décorés.

Il faut être attentif aux corps, grades et filières professionnelles peu représentés jusqu'à présent.

■ Orientation n° 2 : mettre en avant les candidatures féminines afin de refléter la féminisation des carrières. Il convient à cet égard de recenser de manière exhaustive, les candidatures féminines qui remplissent les conditions pour pouvoir être présentées - notamment dans les ordres nationaux - de sorte qu'il puisse être présenté 50% de candidatures civiles féminines.

Le critère de parité ne saurait s'appliquer strictement aux contingents militaires, ni pour les anciens combattants, ni pour l'armée active. Il convient toutefois que les femmes soient récompensées proportionnellement à ce qu'elles représentent dans la population des différents corps d'armée confondus, mais également au sein du ministère.

Les contingents à la disposition du ministère des Armées, à titre militaire ou civil. sont soumis, selon leur nature et la catégorie des personnes récompensées, aux objectifs de féminisation des promotions qui sont attentivement observés afin de saturer leur consommation et ainsi récompenser le plus grand nombre de personnes méritantes.

Orientation nº 3 : mieux refléter les valeurs d'excellence et de mérite et favoriser la promotion sociale par la reconnaissance des mérites professionnels.

Distinguer plus tôt, dans leur carrière, les femmes et les hommes présentant des mérites remarquables et un fort potentiel Les personnes impliquées fortement et courageusement au profit de nos forces armées, de la bonne marche du ministère des Armées, de l'innovation et de la participation au rayonnement de la France, ne doivent pas nécessairement attendre la fin de leur carrière pour être décorées. Mettre à l'honneur les profils talentueux et impliqués au service de la défense nationale, sur les théâtres d'opérations, en missions et sur le territoire national. Nos

<sup>🛮</sup> Innovation technologique, spatial et aéronautique ; renseignement ; soutien de la conception et de l'exécution des programmes d'armement ; dissuasion nucléaire; cybersécurité; recherche stratégique; formation.

#### SOUS LA LOUPE

personnels militaires et civils, durablement mobilisés au service de la défense nationale et de la sécurité collective, représentent une richesse considérable pour la Nation. (...) Le dispositif de décorations français doit permettre de distinguer à leur juste valeur, ces profils talentueux et particulièrement engagés, qui font la richesse de nos armées et participent de leur efficacité.

#### LA PROTECTION DES FRANÇAIS

Aujourd'hui, la France est sollicitée et engagée comme elle l'a rarement été, tant sur le territoire national, qu'à l'extérieur de nos frontières. (...) Parmi les forces opérationnelles œuvrant sur le territoire national, les réservistes constituent aujourd'hui un support indispensable pour la défense de la Nation. Elles sont essentielles aux armées pour remplir l'ensemble de leurs missions, en raison de l'intensification de leurs engagements en opérations intérieures mais également en OPEX.

À ce titre, la reconnaissance de l'engagement des volontaires dans la réserve opérationnelle mérite d'être améliorée, notamment à l'occasion des concessions de Médailles militaires, mais également des promotions dans les ordres nationaux des personnels n'appartenant pas à l'armée active, sur le contingent militaire.

La Directive «Politique de décoration de la ministre des Armées» appuie la reconnaissance de la Nation aux acteurs œuvrant pour la protection des Français au travers de sept axes dont trois peuvent plus particulièrement concerner les réservistes:

■ Axe 1: mener une politique ambitieuse de reconnaissance des mérites pour les militaires d'active, réservistes, et forces de soutien engages en Opex.

Recourir au dispositif des citations, témoignages de satisfaction et lettres de félicitation afin de valoriser toute action méritoire des personnels. Les personnels dont le comportement ou la qualité remarquable des services rendus au cours d'une opération extérieure, qui ont notamment

# PORT D'UNE MÉDAILLE ASSOCIATIVE

Le port des décorations non officielles doit être limité aux réunions des membres des associations ou sociétés qui les ont décernées. Par ailleurs, ces décorations non officielles ne peuvent être remises lors de manifestations publiques et ne peuvent être acceptées par des représentants civils et militaires'

Il est toutefois admis le port de ces décorations et insignes sur le côté droit de l'uniforme, du costume ou du vêtement, lorsqu'il revêt une importance symbolique pour ces membres et afin de ne pas créer, dans l'esprit du public, de confusions avec les décorations étatiques officielles

Ainsi, ces décorations non officielles n'ont pas de rang dans l'ordre protocolaire qui les en exclut de façon à préserver tout le prestige des décorations officielles françaises et étrangères.

\*Selon les modalités précisées par la circulaire n° 49776/DN/CC/K du 30 novembre 1970 relative aux insignes de distinctions honorifiques créées et décernées par des sociétés.

réalisé une action d'éclat, peuvent être récompensés, selon les cas d'espèce, par l'attribution d'une récompense (lettre de félicitation, témoignage de satisfaction ou citation sans croix) ou de décorations qui prennent la forme de citations avec croix (citation comportant l'attribution de la croix de la valeur militaire)<sup>[2]</sup>.

Récompenser les personnels en recourant au dispositif existant de décorations selon les mérites acquis. Les personnels œuvrant sur les théâtres d'opération extérieurs sont éligibles, sous conditions, aux dispositifs de distinctions honorifiques suivants : ordres nationaux et Médaille militaire, Croix de la valeur militaire, médaille de la gendarmerie nationale, médaille des blessés de guerre, croix du combattant volontaire, médaille de l'aéro-

nautique, croix du combattant, médaille d'outre-mer, médaille de la défense nationale, médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure, médaille commémorative française.

• Axe 2: récompenser les actions menées pour la protection du territoire national (MISSINT/OPINT).

Recourir au dispositif des citations et des récompenses afin de valoriser toute action méritoire des personnels. Les militaires dont le comportement admirable ou la qualité remarquable des services rendus au cours d'une opération intérieure, sur le territoire national, peuvent également prétendre au dispositif des distinctions honorifiques.

À ce titre, ils peuvent se voir décerner une récompense (lettre de félicitation, témoignage de satisfaction ou citation sans croix) ou décoration prenant la forme d'une citation avec croix (citation comportant l'attribution de la Croix de la valeur militaire, citation sur la médaille de la gendarmerie nationale) pour les actions remarquables qu'ils auront accomplies, notamment dans une situation présentant un risque aggravé, ou pour leur engagement et leurs mérites acquis en OPINT.

L'ensemble de leurs mérites acquis au cours de leur carrière militaire leur permettra de concourir par exemple à la concession de la Médaille militaire ou à l'admission dans les ordres nationaux.

Récompenser les personnels en recourant au dispositif existant de décorations selon les mérites acquis : les militaires d'active ainsi que les réservistes œuvrant sur le territoire national sont éligibles, sous conditions, aux dispositifs de distinctions honorifiques suivants : ordres nationaux et Médaille militaire, médaille de la gendarmerie nationale, médaille de l'aéronautique, médaille de la défense nationale, médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure, médaille de la protection militaire du territoire.

<sup>[2]</sup> Citation comportant l'attribution de la Croix de la valeur militaire, Médaille de la gendarmerie nationale, citation sans croix affichée sur le ruban de la médaille d'or de la défense nationale, citation sans croix simple, témoignage de satisfaction, lettre de félicitation.



La médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (MRV-DSI) dans ses échelons bronze, argent et or, portant les trois agrafes distinctives.

Axe 3: reconnaitre les actions spécifiques menées pour la mise en œuvre des missions spécialisées (tactique et prévention des crises, forces repositionnées, dissuasion nucléaire, renseignement, cyberdéfense, commandement de l'espace, sante).

#### LA MÉDAILLE DES RÉSERVISTES

Instituée en 2019<sup>[3]</sup>, la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (MRV-DSI) s'est substituée à la médaille des services militaires volontaires (MSMV) afin de distinguer, outre la fidélité de l'engagement dans la réserve, les mérites et les services effectivement rendus au sein de la Garde nationale, par l'attribution d'une agrafe spécifique<sup>[4]</sup> aux volontaires de la réserve opérationnelle et de la réserve civile de la police nationale<sup>[5]</sup>. Ce dispositif a été élaboré en concertation avec le secrétariat général de la Garde nationale et le ministère de l'Intérieur.

Elle permet également de récompen-

ser les réservistes citoyens de défense et de sécurité et les réservistes citoyens de la police nationale, les agents publics œuvrant au profit de la réserve opérationnelle et de la réserve civile de la police nationale, ainsi que les personnes évoluant au sein d'organismes publics ou privés et ayant favorisé l'engagement et l'accomplissement de missions de volontaires de la réserve.

Elle peut également être attribuée à titre exceptionnel, une seule fois, à l'échelon bronze, argent ou or, sans condition d'ancienneté, pour la qualité particulière des services rendus, ainsi qu'à une personne tuée ou blessée dans l'accomplissement de sa mission.

À noter que lors l'attribution d'un échelon supérieur, la MRV-DSI avec l'agrafe correspondante se substitue à la MSMV. Il est donc interdit de cumuler le port de la MSMV de l'échelon inférieur avec la MRV-DSI de l'échelon supérieur.

# TÉMOIGNAGE ET SATISFACTION

Les témoignages de satisfaction peuvent être décernés aux personnels civils et militaires, pour des actes ou des travaux exceptionnels.

Les lettres de félicitation peuvent être décernés aux personnels civils et militaires, en récompense d'une efficacité particulièrement exemplaire dans le cadre de leur activité.

Près de 6 500 MRV-DSI ont été attribués en 2020 par le ministère des Armées (échelons or : 164 médailles, argent : 578, bronze : 5 740) et plus de 3 300 par le ministère de l'Intérieur (échelons or : 19 médailles, argent : 1 338, bronze : 2 028).

#### LE RAYONNEMENT DE LA RÉSERVE

Le décret n° 2019-688 du ler juillet 2019 permet de délivrer la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (MRV-DSI) aux personnes qui favorisent et incitent à l'engagement de réservistes, ainsi qu'aux agents publics œuvrant dans leurs fonctions au profit de la réserve.

Les actions au profit des autres formes de service national (service militaire volontaire, service militaire adapté et service universel) ne permettent pas de prétendre à la MRV-DSI mais doivent également être valorisées au moyen du dispositif de décorations : ordres nationaux, Médaille militaire, médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Sources : Directive « Politique de décoration

de la ministre des Armées », édition 2021 ; Guide relatif aux conditions d'attribution de la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.



<sup>[3]</sup> Décret n° 2019-688 du 1er juillet 2019 relatif à la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure et arrêté du 1er juillet 2019 relatif à la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure et arrêté du 1er juillet 2019 portant désignation des autorités militaires habilitées à attribuer la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure.

<sup>[4]</sup> MRV-DSI comporte une agrafe permettant de différencier la réserve pour laquelle elle a été attribuée : « Garde nationale » pour les réserves opérationnelles, militaire et civile de la Police nationale et pour les personnes œuvrant au profit des réserves, « Réserve citoyenne » pour les réservistes citoyennes, « Partenaire de la Garde nationale » pour les personnes ayant favorisé l'engagement ainsi que l'accomplissement des missions des volontaires (échelon or uniquement).

<sup>[5]</sup> Ce dispositif concerne les réservistes opérationnels. Sont exclus les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité (b du 1° du III de l'article L. 4211-1 du code de la défense) et les retraités des corps actifs de la police nationale (3° alinéa de l'article L. 411-7 du code de la sécurité intérieure).

### **ASSOCIATIONS TERRITORIALES**

### LE MOT DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

PAR LE COLONEL (R) PHILIPPE MONTALBOT
PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

Les propos exprimés dans cet article ne représentent que et uniquement l'opinion de leur auteur. Ils n'engagent en rien la revue Armée & Défense et l'UNOR et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de leur part.

#### MES CHERS CAMARADES,

ous veillions à l'équilibre des effectifs des cadres de la réserve opérationnelle sous ESR entre anciens militaires d'active et réservistes issus de la société civile (contingent, *ab initio*).

Or l'instabilité du schéma de tutelle, fit que nous ne pouvions plus observer les évolutions, ni mesurer les dérives très perceptibles depuis plus de six ans, et la cohérence avec le discours proclamé à tous vents du lien armée-Nation.

Aussi, afin d'obtenir une réalité à vous restituer, j'ai pris l'initiative légitime à tout citoyen d'interroger un parlementaire qui mit en œuvre la procédure de la question au gouvernement. Je vous invite à consulter la réponse qui fut faite (pour l'armée de terre) avec la lettre d'accompagnement signée par Madame la ministre des Armées, que j'ai demandé de mettre sur le site de l'UNOR.

Vous lirez que le traitant-rédacteur ne manque pas de talent pour éviter le choc des chiffres. Après des notes sur le cadrage et sur la politique d'emploi des réserves de l'armée de terre, naturellement bienveillantes, on trouve la note « parcours professionnels des réservistes de l'AdT ». Il y est avéré que « le déséquilibre parmi les officiers supérieurs et les sous-officiers supérieurs entre réservistes d'origine civile dits ab-initio et anciens d'active est connu et assumé car transitoire et en cours de rééquilibrage ».

« De fait les ab-initio sont moins représentés que les ex-active, en valeur absolue aux grades supérieurs. La variation annuelle est cependant très favorable aux ab-initio, en particulier pour les officiers supérieurs et les sous-officiers supérieurs. Cette variation est même négative pour les ex-active ».



En effet le tableau montre une moyenne de + 26% d'officiers supérieurs en 2020 sur 2019, et + 28% d'ADJ, + 23% d'ADC et même + 80% de majors, quand on observe une baisse de 1 à 5% côté ex-active.

On s'enthousiasme, on se dit que nos camarades exagèrent sur « le phagocytage des postes et des journées de convocation par les retraités d'active avec des ESR à rallonges », sur le copinage, ou le complément de retraite à bon compte, etc.

Mais, il y a l'autre tableau, avec les effectifs, qui permet de comprendre l'ampleur de la dérive et du talent du traitant-rédacteur pour le leurre.

De fait, par grade :

COL: de 8 ils passent à 10, donc + 25% en effet, mais face à un effectif de 230 ex-active!

LCL: de 36 à 46, à comparer avec l'effectif de 1125 ex-active!

CDT : de 95 à 120, contre 688 !

 $\mathsf{MAJ}: de\,5\,\grave{\mathsf{a}}\,9, \mathsf{donc}\, +\, 80\%, \mathsf{face}\, \grave{\mathsf{a}}\, \mathsf{un}\, \mathsf{effectif}$ 

de 859 ex-active!

ADC: de 22 à 27, contre 2 160! ADJ: de 31 à 49, contre 665 ex-active! La confusion est donc bien entretenue dans le discours en faisant l'amalgame avec la prise en compte des catégories subalternes et des militaires du rang.

De fait, pour cette question précise concernant uniquement les catégories de grades supérieurs, la réponse est noyée dans la masse globale, et il n'est pas écrit que les *ab-initio* des catégories supérieures sont désormais quasiment éliminés.

On supprime les modèles d'efficience et de rendement des entrepreneurs de la société civile, les valeurs ajoutées réciproques. Influence ? Cela interroge...

Nos armées seraient-elles donc – de nouveau – atteintes par la culture de l'entre-soi ? Rappelons-nous les conséquences en 1870.

Le coût du retraité du vendredi qui reprend son poste le lundi suivant avec un ESR « long » est-il affecté au budget réserve ? Si oui, c'est un abus car il y a continuité de l'emploi. Ce qui prouve le manque de contrôles et d'éthique. Le discours du lien armée-Nation peut-il vraiment toujours tenir ?

Quand on communique beaucoup sur une affaire c'est qu'il est déjà trop tard!

Mes Chers Camarades, il est temps de sonner le réveil, de mettre en évidence notre fidèle loyauté envers les valeurs de la France. Le Centenaire de notre Union est une opportunité à ne pas rater en le manifestant dans nos territoires de la moindre cérémonie à l'activité ouverte au public. Sachons apporter la Grandeur! Certaines régions ont déjà évoqué leurs idées, nous sommes tous concernés; emboitons le pas.

Bon Centenaire à tous.

## **CULTURE - PATRIMOINE**

TEXTE: CAPITAINE (R) CHRISTOPHE SOULARD

## RENCONTRE AVEC UNE RÉALISATRICE

# « IL ME TENAIT À CŒUR DE RAVIVER LE LIEN ARMÉE-NATION »

Le film Mon Légionnaire est sorti sur les grands écrans le 6 octobre. Armée & Défense qui a pu le visionner en avant-première, a rencontré la réalisatrice Rachel Lang, par ailleurs officier de réserve de l'armée de terre. Quand armée et culture se rencontrent!

#### Quel est votre parcours?

J'ai un parcours académique assez classique. Après un baccalauréat littéraire, j'ai fait un DEUG de philosophie à l'université Marc Bloch de Strasbourg en étant en parallèle au conservatoire en art dramatique. C'est à cette période que j'ai eu ma première expérience militaire comme soldat de réserve au 12e régiment d'Artillerie à Oberhoffen (régiment dissous en 2008). C'est là que sont actuellement stationnés les 54e régiment de transmission, le 2e régiment de hussards et 28° groupement géographique.

J'ai donc fait ma FMIR et pendant ces deux années au 12º RA j'ai participé à plusieurs manœuvres de 15 jours, des déploiements de niveau brigade ou divisionnaire pendant lesquels j'étais modestement soldat de 1<sup>re</sup> classe, derrière une 12,7 dans les « kékés ».

## Qu'est-ce qui vous a poussé à vous engager dans la réserve ?

À la base c'est un hasard total. À part un grand-père gendarme, je n'ai aucun lien avec l'institution. Mon père est sculpteur, ma mère est psychologue, et je n'avais jamais rencontré de militaires avant de m'engager. Avec 17 ans de recul sur cette première expérience militaire, je me rends compte que certainement le fait que ma mère ait grandit dans une caserne de gendarmerie a joué dans mon inconscient quelque part.

Cette première expérience était un hasard dans la mesure où

c'est un ami qui m'a parlé de la FMIR comme d'un job d'été. J'étais plutôt sportive, et l'idée de faire deux semaines de parcours du combattant et de marche m'enchantait. Je me suis retrouvée à percevoir un paquetage, à signer un contrat de deux ans, et à vivre pendant 15 jours une expérience extrêmement forte et enrichissante, sur le plan humain, relationnel et existentiel.

Je suis sortie de cette expérience changée, nourrie et les yeux plus grands ouverts sur le monde. Je n'avais jamais fait l'expérience du collectif et de la cohésion à ce niveau. Autant les stagiaires que les cadres de ce premier stage restent à ce jour des rencontres inoubliables.



Louis Garrel interprète le rôle du lieutenant Maxime.



La réalisatrice Rachel Lang est également officier de réserve.

#### Ou'est-ce qui vous attire dans le cinéma?

Raconter des histoires c'est chercher à donner un sens au chaos. Un sens c'est aussi une direction. C'est trouver un chemin, et travailler. Rencontrer, faire des expériences, vivre, analyser et essayer de faire de cette matière humaine de la glaise à modeler pour trouver une forme et ainsi tendre vers la sortie du chaos.

#### Pourquoi ce film sur la Légion étrangère ?

Ce projet est né d'un double statut social intime. J'ai été soldat de réserve, je suis une femme, et je suis aujourd'hui officier de réserve de l'armée de terre. Une des choses qui m'a le plus marquée à l'armée en tant que soldat, c'est la capacité de cette institution à transformer des individus en corps dociles, et l'esprit de cohésion qui résulte de cette transformation collective. Des personnes qui ne se seraient jamais adressé la parole dans la vie civile, deviennent frères. Nous sommes plus forts en groupe que seul.

En enlevant le treillis, soudain quelque chose manque, une certaine intensité. Chaque minute n'est pas quadrillée par un planning indépendant de notre volonté, on ne nous impose plus de ramper dans la boue, de manger à telle heure, d'être réveillé en pleine nuit pour un exercice. Dans le retour à la vie civile, il y a tout d'abord une dose de futilité et un manque d'intensité par rapport à l'activité militaire. Le partage avec l'autre n'est plus le même, la vie civile apparaît superficielle.

La question m'est venue à cet endroit la première fois : comment les hommes retrouvent-ils leurs femmes pendant les périodes de permission ? Comment leurs épouses peuvent-elles être à la hauteur de leurs compagnons d'armes? La question du couple m'intéresse beaucoup. Comment être à la place juste et dans un rapport équitable, de même intensité, avec un autre. Souvent il y a des déséquilibres, que ce soit dans les « je te suis, tu me fuies », ou dans les moments de fragilités de l'un ou l'autre qu'il n'est pas toujours évident d'entendre. Le couple est une construction sociale, un travail d'attention de chaque instant.

## Le couple s'accommode-t-il mal avec la Légion, et réciproquement?

Dans le cadre de la Légion étrangère, le couple est mis à rude épreuve, et c'est pour cela que j'ai choisi cette arène-ci. La Légion ce n'est pas l'armée, c'est l'élite de l'armée. La Légion prend 10% des postulants, elle a le choix.

Ce corps d'élite a la réputation d'être une véritable « famille ». Elle accapare totalement ses hommes. Le légionnaire s'engage à ne pas avoir de vie pendant cinq ans : changement d'identité, interdiction de guitter le territoire, impossibilité de contracter un prêt pour un appartement ou une voiture, interdiction de se marier ou de reconnaître des enfants. C'est une donnée de base pour ces hommes.

Qu'advient-il du couple dans le cadre de ce statut légal ? Comment peut-il se trouver et évoluer, grandir et prendre son élan, alors que les deux parties sont isolées ? Comment est-il possible de réunir ces deux parties, ces deux sexes, qui vont évoluer dans deux mondes totalement différents?

Bien plus tard, en rencontrant des épouses de légionnaires, la deuxième problématique du film est arrivée : comment les hommes peuvent-ils être à la hauteur de l'attente des femmes ? Ces femmes sont des combattantes : elles gèrent de front toute la vie du foyer : d'élever les enfants aux problématiques matérielles et existentielles de la vie civile, elles sont seules à faire face au quotidien.

### Quel message voulez-vous passer?

Mon objectif avec ce film, c'était de rendre hommage à ces familles. Je n'ai pas de message à faire passer, mais j'avais envie de partager avec le plus grand nombre les difficultés liées à la vie de couple dans cette arène. Car le pouvoir du cinéma c'est ça aussi : expérimenter, vivre des passions, des drames, et en ressortir indemne, vivant, avec des outils et un peu plus d'expérience, de la distance, et une faculté d'analyse.



Camille Cottin interprète le rôle de Céline, avocate et épouse de Maxime, officier de Légion (Louis Garrel).

J'avais aussi la volonté de montrer un métier. Montrer aux civils que militaire c'est un engagement fort, mais c'est aussi un métier, c'est technique, il y a des procédures, des protocoles, des règles particulières. La fin du service militaire obligatoire a éloigné le monde militaire du monde civil, et il me tenait à cœur, de raviver le lien armée-Nation en donnant à voir le quotidien de nos militaires envoyés en opération.

## Quand on ressort du film on a l'impression que le thème de la solitude et de la quête de sens est sous-jacent à vos œuvres. Comment l'expliquez-vous?

Peut-être parce que je considère que ce sont des problématiques existentielles importantes pour lesquels on a besoin d'outils justement. Trouver dans des histoires singulières, ce qui est universel. cela aide à se sentir moins seul et à trouver du sens.

## Comment s'est déroulé le tournage de Mon Légionnaire ? À quelles difficultés avez-vous été confrontée ?

Nous avons tourné en grande partie dans la région de Saint-Florent, dans le cap Corse, au printemps 2019. Quelques jours à Strasbourg en Alsace et deux semaines au Maroc.

Pour la base militaire en Corse, j'avais basé toute mon écriture sur Calvi mais sans soutien de la part de la Légion, il nous a fallu réinventer une géographie propre au film. Cela a été possible grâce au soutien de toute mon équipe.

La région de Saint-Florent est beaucoup plus montagneuse, aride, dure, rocheuse, et a donné une autre tonalité au film. C'était finalement un très beau cadeau car les décors repérés là-bas ont été beaucoup plus dramatiques et plus homériques. Cela a servi le film. Parfois on se nourrit des contraintes, on en fait une force, cela aide tout le monde à se dépasser.

Concernant le Maroc, la grande difficulté a été de trouver des déserts à 360° et les équipements nécessaires. L'armée marocaine qui est très habituée aux tournages nous a mis à disposition des matériels proches de ceux qu'on trouve en dotation dans l'armée de terre. Là encore, il a fallu inventer notre propre géographie tout en essayant d'être le plus crédible possible. Mon équipe « déco » a dû trouver notamment à trois heures de route de notre décor. de la latérite pour colorer le sol de notre PFOD de cinéma (Plateforme opérationelle Désert, comme celle de Gao) afin qu'on se rapproche des ambiances et des décors du Mali. Derrière tout ça, il n'y avait pas la volonté de coller exactement à la réalité mais de s'en approcher le plus possible dans les décors, les costumes, les

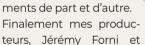
Comment donner à voir, rendre compte d'une réalité : celle vécue par nos soldats et leurs famille, tout en conservant cette distance propre à la fiction.

## Qu'est-ce qui est le plus compliqué dans la réalisation d'un film ? Trouver les financements ou convaincre des vedettes comme Camille Cottin ou Louis Garrel?

Le plus compliqué c'est de tenir dans la durée. Il y a des phases différentes : l'écriture, le développement pendant lequel on

cherche des financements, puis la préparation, le tournage et la post-production. Tout cela s'est étalé sur plus de trois années avec moult embûches. La Covid s'est ajouté à ces difficultés et nous a obligé à repousser la présentation du film de plus d'une année. Convaincre des comédiens, c'est toujours l'histoire d'une rencontre, d'un désir ; cela va dans les deux sens. On se rencontre et on fait une séance de travail, une lecture ensemble, pour voir si on se comprend.

Pour ce projet en particulier, il y avait une difficulté à laquelle nous ne nous attendions pas: les préjugés entre les deux mondes, celui de la culture et celui de l'armée. Les uns pensant que le monde du spectacle est composé de hippies, et les autres nourris parfois d'un antimilitarisme primaire. Je schématise un peu, mais on s'est souvent confronté à ce genre de juge-





Alexander Kuznetsov (Vladimir) et Ina Marija Bartaité (Nika).

Benoit Roland, ont trouvé les moyens nécessaires à la réalisation du projet, et je suis très heureuse d'avoir trouvé les comédiens capables de faire venir en salle des spectateurs venus de tous les horizons. Le cinéma pour moi est un spectacle populaire.

### Quel est votre personnage militaire préféré et pourquoi?

Maya, analyste de la CIA, incarnée par Jessica Chastaing dans Zero dark Thirty. Parce qu'elle incarne un personnage féminin fort, le rôle central du film de Katherine Bigelow.

Tout au long du film, elle ne lâche rien, envers et contre tous (ses collègues, ses chefs, les autres services de renseignements). Elle traque Oussama Ben Laden et finit par être à la l'origine de l'assaut contre sa cache. Katherine Bigelow ne cache rien des enjeux moraux de cette traque, notamment l'utilisation de la torture. J'aime par ailleurs la pudeur que donne au personnage la mise en scène de la réalisatrice et le jeu tout en nuance de Jessica Chastaing. C'est une pure œuvre de fiction, de cinéma et pour moi l'un des films les plus intéressant sur les conflits post 11 Septembre.

## Quels sont vos projets futurs?

Je suis en écriture d'un film d'espionnage...

## Quel film rêveriez-vous de réaliser?

Le prochain, toujours! Celui que je suis en train d'écrire. ■



## CULTURE

TEXTE: CAPITAINE (R) CHRISTOPHE SOULARD

## LU POUR VOUS



## LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION : PHILIPPE KIEFFER

L'histoire commence par le tournage du film *Le Jour sur le plus long* dans lequel Philippe Kieffer a été embauché comme conseiller historique. Puis après un flash-back, on le retrouve le 18 juin 1940. Le matelot Philippe Kieffer, alors âgé d'un peu plus de 40 ans, traine ses guêtres dans le port de Saint-Vaast-la-Houge (Manche). Il devait partir sur le

cuirassé Le Courbet mais l'amiral qui a privilégié son état-major et qui va cingler vers l'Angleterre, en a décidé autrement. Que faire alors, surtout que le vieux maréchal Pétain a annoncé la veille qu'il s'apprêtait à signer l'armistice avec les Allemands? Kieffer parvient néanmoins à trouver un chalutier qui accepte de l'embarquer pour... Saint-Brieuc. Il verra bien après. En route, le vieux rafiot croise un navire de guerre anglais. Le pacha propose aux soldats français de les embarquer pour poursuivre la guerre dans leurs rangs.

Voici Kieffer, né à Haiti d'un père alsacien et d'une mère anglaise, embarqué dans une aventure qui va le faire revenir sur les plages du Débarquement, dans la Normandie qu'il a quittée quatre ans plus tôt.

Si beaucoup connaissent l'histoire des 177 commandos marines français qui, à l'image de milliers d'autres compatriotes, ont participé au 6 juin 1944, ils sont une poignée à savoir qui était véritablement Philippe Kieffer, un homme « sans passion pour l'armée » mais qui « deviendra pourtant le père des commandos français », indique avec malice l'historien et scénariste Jean-Yves Le Naour. Les 56 pages de cette bande-dessinée ne retrace qu'une partie de cette vie exaltante, rude, exigeante et parfois cruelle, mais avec une riqueur historique.

Cet ouvrage, sobre dans sa composition et son récit, met l'accent sur la dureté de la sélection des commandos, sur l'attachement de Kieffer à sa seconde femme ainsi qu'à son obsession de retrouver son fils ainé engagé dans la Résistance.

AUTEURS : JEAN-YVES LE NAOUR ET FRÉDÉRIC BLIER Éditions Grand Angle - 15,00 €



## ATLAS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Les éditions Autrement ont bâti leur réputation sur une expertise incomparable pour transcrire avec des cartes et des graphiques des situations parfois complexes. Avec un art consommé de la simplicité, ses ouvrages permettent de rendre accessible à tout un chacun le jeu des acteurs.

C'est encore le cas avec la réédition (la troisième) de l'Atlas de la Première Guerre mondiale rédigée par Yves Buffetaut et cartographiée par Fabrice Le Goff.

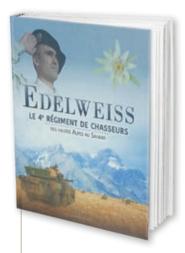
Des prémices du conflit aux lieux de Mémoire, Yves Buffetaut rappelle les grands temps forts de cette guerre "industrielle" qui a mobilisé plus de huit millions de Français en quatre ans. Il souligne notamment comment les plans d'état-major, qu'ils soient russes, allemands, français ou britanniques, étaient si minutieux qu'ils faussaient la perception et la réalité des faits. Tous se croyaient invincibles, alors que les plans étaient tout bonnement irréalistes!

Si le front occidental, en particulier la France, se taille la part du lion dans cet ouvrage, l'auteur n'en oublie pas le caractère international du conflit en mettant quelques coups de projecteurs sur les Dardanelles, la Russie, l'Italie, les Balkans.

Un dernier chapitre est consacré à l'après-guerre et à l'émergence d'un « nouveau monde instable » selon la formule d'Yves Buffetaut qui a déjà passé plus de trente ans à disséquer la Première Guerre mondiale : les révolutions postconflit, le Traité de Versailles, la chute et le dépeçage de l'empire austro-hongrois, la question des nationalités... En 1918, une fois l'armistice sonné, une triste réalité s'impose : les vaincus et les vainqueurs sont exsangues, démographiquement et économiquement épuisés. ■

Un livre didactique, accessible et riche d'environ 80 cartes et infographies qui analyse une des périodes les plus charnières de l'histoire du monde.

**AUTEUR: YVES BUFFETAUT** Éditions Autrement - 19,90 €



## EDELWEISS, LE 4° RÉGIMENT DE CHASSEURS DES HAUTES-ALPES AU SAHARA

« Un régiment à part. Par nature », selon le colonel Nicolas de Chilly. Un régiment « indissociable de son milieu

d'engagement, la montagne et le grand froid et de sa brigade d'appartenance, la 27<sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne », selon le général Hervé de Courrèges, commandant la 27<sup>e</sup> BIM. Pour cet ouvrage richement illustré, le capitaine Eloi Panel a fait appel à l'histoire et ses meilleurs spécialistes, comme le colonel Cyrille Becker, chef de corps du 13<sup>e</sup> BCA (2012-2014). Il a surtout fait appel aux hommes du terrain comme les brigadiers Léger et Fortis, le premier tireur AMX-10 RC, et le second, pilote du même engin blindé.

Car devenir cavalier de montagne ne s'improvise pas (le 4º Chasseur est le seul régiment de cavalerie des troupes de montagne). Comme le disait Lyautey, « l'esprit chasseu, c'est la rapidité dans l'exécution de gens qui pigent et qui galopent. C'est l'allant, c'est l'allure et c'est le chic... ». C'est aussi une bonne dose de résistance aux éléments extérieurs, tant la montagne reste un univers imprévisible, risqué, et même dangereux à bien des points de vue. Devenir chef d'équipe ou chef de détachement de haute montagne ne s'improvise pas!

L'ouvrage détaille également la formation des commandos de montagne, héritiers des sections d'éclaireurs-skieurs. Tous sont des spécialistes « *de l'action discrète, rapide et brutale* », rappelle sobrement l'ouvrage qui s'attarde également sur le cœur de métier du 4° RC, héritier de l'Edelweiss, dont il porte le nom lorsque son groupement tactique part en opération : le combat blindé en montagne.

Tout aussi impressionnants sont les entraînements aux confins du pôle Nord avec des unités alliées.

Enfin, le livre revient sur les engagements du régiment en Kapisa et en Afrique sub-saharienne mais aussi dans la protection du territoire national.

Un superbe livre dont les textes et les photos vont certainement convaincre quelques-uns de nos lecteurs à rejoindre les rangs de ce prestigieux et singulier régiment!

AUTEUR: CAPITAINE ELOI PANEL SOUS LA DIRECTION DU COLONEL NICOLAS DE CHILLY Éditions Pierre de Taillac - 39 €



## J'ÉTAIS UN AUTRE ET VOUS NE LE SAVIEZ PAS

Cet ouvrage aurait pu s'appeler « Dans la double vie d'un espion », « Vadémécum du parfait espion » ou bien « Itinéraires d'espions »!

Le titre choisi résume finalement

bien cette dichotomie entre d'un côté la légende que doit se créer un agent secret et tous les tourments qui peuvent naître de cette situation que sont bien entendu la peur, l'angoisse d'être démasqué, celle de rater sa mission mais aussi l'euphorie qui pourrait s'en emparer en cas de succès. Comment les agents secrets, plus encore, quand ils sont infiltrés, font-ils pour tenir, passer de la vraie vie à celle qu'ils ont créée pour « la juste cause » ?

À travers sa propre expérience qu'il met en miroir avec cinq maîtres-espions des 80 dernières années, Olivier Mas dissèque le quotidien les rouages techniques et psychologiques de ces hommes et ces femmes hors du commun.

Il rappelle le sentiment très antinomique du plaisir et de la douleur d'être un autre et les conséquences de cette double vie : la nécessité d'être en permanence sur ses gardes, cette désagréable sensation de jouer les montagnes russes en termes de sentiments...

Quelle attitude adopter vis-à-vis de sa femme, de ses enfants, de sa famille au sens large et de ses amis ? Comment échapper aux services de contre-espionnage à l'ère des passeports biométriques ? Quelle attitude adopter quand la vie de couverture est plus trépidante que la vraie ?

Avec beaucoup de finesse, sans tout dévoiler de son métier, Olivier Mas parvient à retranscrire l'atmosphère singulière de cette vie vraiment spéciale. On y croise les destins fantastiques de Gilbert Renault alias « colonel Rémy », de William Fischer alias « colonel Roudolf Abel », de Wolfgang Lotz, de Robert Mazur et de Jeanne Bohec alias « Rateau » alias « Micheline ».

L'ouvrage d'Olivier Mas mêle avec beaucoup de dextérité histoire, réalité et légendes

AUTEUR : OLIVIER MAS ALIAS BERYL 614 Éditions de l'Observatoire - 19 €



## L'AUDACE **DE SERVIR**

« Bataillon de l'ombre ». Tel est l'un des surnoms

donnés à l'ESM4. c'est-à-dire. au 4º bataillon de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr qui forme aussi bien les officiers sous contrat que les officiers de réserve. « C'est le bataillon de Guillaume Apollinaire, de Charles Péguy, d'Erwan Bergot, de Jean Lartéguy ou encore de Maurice Genevoix », indique l'auteur, le capitaine Guillaume Malkani, passé lui aussi par le « 4º bat' ».

Actuel commandant d'unité au sein de l'armée de terre, il retrace l'histoire et l'actualité de cette unité qui a formé des milliers de cadres depuis sa création en 1875. Les témoignages d'anciens commandants de ce bataillon (COMBAT) comme le colonel Éric Desgrées du Loû. le lieutenantcolonel Régis Martin et ceux des formateurs (chef d'escadron Samuel Masseteau, capitaines Alexis Guilmart et Philippe Giboz...) apportent aussi un éclairage sur le rôle joué par les réservistes au sein de cette unité.

L'auteur donne une large place aux témoignages des anciens élèves dont certains ont réussi une belle carrière aussi bien dans l'active que dans la réserve.

Un livre didactique, accessible et riche d'environ 80 cartes et infographies qui analyse une des périodes les plus charnières de l'histoire du monde.

**AUTEUR: CAPITAINE GUILLAUME MALKANI** Books on Demand (BoD) - 14,99 €





## CARNET DE BORD D'UN **COMMANDO MARINE**

ET DE BORD

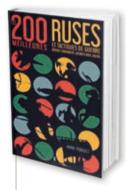
Largo est tireur d'élite dans les commandos marine. Il a appartenu au groupe Monfort avant de rejoindre celui de Penfentenyo. Lors d'une formation en renseignement, il apprend les rudiments de la photo qui va devenir une véritable passion.

Au cours de ses nombreuses missions et de ses entraînements, il prend des clichés dont les meilleurs sont rassemblés dans ce fascicule d'une centaine de pages. Qu'elles soient en noir et blanc ou en couleurs, ces photos nous font partager le quotidien des commandos marine aussi à l'aise en mer, sur terre que dans les airs.

Son regard affuté permet de suivre la sélection et l'entraînement que l'on ressent très épuisant, les missions qui paraissent s'enchaîne (Afghanistan. Mali, lutte contre le narcotrafic...) ■

Des clichés et pris sur le vif et de commentaires sobres donnent à cet ouvrage une dimension authentique et puissant.

AUTEUR: LARGO Mareuil Éditions - 25 €



## **LES 200 MEILLEURES RUSES ET TACTIOUES DE GUERRE**

La ruse peut-être une arme redoutable quand elle est bien utilisée. C'est l'un des enseignements que le lecteur retire de l'ouvrage d'Anne Pouget.

L'historienne a sélectionné à travers l'histoire, de l'antiquité à la Seconde Guerre mondiale, les subterfuges utilisés par toutes les armées du monde comme celle du futur maréchal Ney qui, travesti en paysan, parvient à conquérir Mannheim en 1798 ou celle du daimyō Tokugawa Ieyasu qui, au XVIe siècle, utilise la technique du « fort vide » et parvient à dissuader son adversaire d'attaquer.

Plus près de nous, on peut citer les célèbres K et Q (des aérodromes factices), les opérations Fortitude et Mincemeat.

Cet ouvrage accessible et didactique nous enseigne comment l'ingéniosité peut triompher de la force.

**AUTEUR: ANNE POUGET** Éditions Pierre de Taillac - 9,90 €



## TOMBÉS DU CIEL LE SORT DES PILOTES ABATTUS EN EUROPE 1939-1945

Pendant la Première Guerre mondiale, les fantassins pensaient que le sort des aviateurs était nettement plus enviable que le leur. Il est vrai que les seconds

n'avaient pas à patauger dans la boue au milieu des cadavres et des rats. Cependant, leur durée de vie était aussi courte : entre 15 jours et trois semaines!

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le sort des deux catégories s'est révélé plus contrasté. Claire Andrieu estime que plus de 100 000 aviateurs ont été précipités au sol en Europe entre 1939 et 1945. Si plus de la moitié a perdu la vie, que sont devenus les autres ? Quel sort ont-ils subi ? Beaucoup ont été capturé par l'ennemi et le reste est parvenu à s'échapper, grâce aux résistants.

Cependant à la lecture de l'ouvrage de Claire Andrieu, professeur d'histoire contemporaine à Sciences Po – dont on pourra regretter qu'elle ait succombé à la tentation de l'écriture inclusive – le lecteur apprend que le sort des pilotes allemands tombés en Angleterre était plus enviable que celui des Anglais tombés en zone occupée ou en Allemagne, surtout après 1943.

Les lynchages, les dénonciations et les peines de morts y étaient plus fréquents. La vengeance d'un bombardement était alors, très souvent le moteur de cet acte barbare.

D'autres aviateurs ont eu plus de chance et sont parvenus comme le pilote P. Allen et trois de ses camarades à être recueillis par des résistants français, à Dijon, qui les ont cachés puis nourris. Grâce à leur réseau, ils ont réussi leur faire traverser les Pyrénées pour rejoindre l'Espagne. Les résistants eux-mêmes risquaient la peine de mort pour aider les pilotes alliés. Cette enquête inédite sur les assistants (« helpers ») sous un angle à la fois historique et sociologique.

À travers cet ouvrage riche de témoignages inédits, l'historienne restitue pleinement la signification politique de la Résistance.

**AUTEUR: CLAIRE ANDRIEU** 

Co-édition Tallandier et ministère des Armées - 23,90 €



## LA « BOÎTE À OUTILS » DE LA DÉFENSE EUROPÉENNE

C'est un vieux serpent de mer auquel se sont attaqués les journalistes de Bruxelles2 (B2) l'un des rares sinon le seul média francophone dédié à l'Europe géopolitique : l'Europe de la défense.

Force est de constater que cette

belle idée, née après la Seconde Guerre mondiale, peine aujourd'hui à prendre corps et forme, en raison des événements qui rythment la vie du monde et ne cessent de rebattre sans cesse les cartes géopolitiques.

Parmi les plus récents, il faut citer le Brexit, la crise du Covid et celle de l'OTAN, la résurgence des courants pacifistes, le retour d'une guerre froide qui ne dit pas son nom, la reconfiguration de l'axe stratégique vers la Chine ou encore « la montée en puissance en 2019-2020 d'une Turquie, plus virulente à l'égard des Européens, après le coup d'État manqué contre le président conservateur Recep Tayyip Erdogan, à l'été 2016 », soulignent les auteurs.

Tant et si bien que cette politique de sécurité et de défense commune (PSDC) paraît aujourd'hui morcelée, « *fragmentée* » selon le mot de Josep Borrell, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui a préfacé cet ouvrage.

Face aux menaces protéiformes qu'elle subit, l'Europe est à la recherche d'une boussole stratégique. Mais les aléas géopolitiques ne l'empêchent pas de se positionner sur de nombreux théâtres d'opérations : Bosnie-Herzégovine, Mali, Somalie, Mozambique., détroit d'Ormuz, Ukraine, Irak, etc. Autant d'opérations qui montrent la présence de l'Europe et son efficacité dans ces zones sensibles.

Pédagogique, descriptif, cet ouvrage est un véritable plaidoyer pour une défense européenne stratégique, intégrée et coordonnée. Les auteurs veulent en tout cas y croire. Mais ils sont conscients que les défis à relever sont encore importants.

**AUTEUR : NICOLAS GROS-VERHEYDE** Éditions du Villard - 10 €

## CULTURE LU POUR VOUS



## DANS L'HONNEUR ET PAR LA VICTOIRE

Un jour, un Compagnon. Au total 365 Compagnons de la Libération, parmi les 1 038 qui ont été décorés, pour rythmer une année civile quand la plupart d'entre eux ont passé la Seconde Guerre mondiale dans la Résistance, sur les champs de bataille, dans les

camps de concentration et parfois dans les trois!

Quel destin pour ces hommes et ces femmes qui n'étaient mus que par la volonté de redonner sa liberté à la France, qui ont parfois tout sacrifié pour un idéal qui ne trouve que peu d'écho dans la société française du XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans ce bel ouvrage qui résume en quelques lignes les exploits de ces personnages hors normes, les plus illustres des Compagnons (De Gaulle, Messmer, de Boissieu, Koenig, Schumann, Albrecht...) côtoient de nombreux méconnus et même des inconnus à l'image d'Ange Pois : « On ne sait rien de lui. Ni où ni où quand il est né, ni où ni quand il est mort ». Pas même une photo. Seule certitude : il a été fait Compagnon de la Libération le 23 juin 1941.

À travers ces portraits dépouillés et fugaces qui invitent à en savoir plus sur ces héros d'hier, se dévoile néanmoins l'essentiel : ils ou elles étaient planteur, ouvrier, fonctionnaire, chef d'entreprise, comédien, militaire de carrière, américain, prêtre, tchadien, marié, célibataire... Le plus jeune Mathurin Henrio, fils d'agriculteurs, avait 14 ans ; le plus âgé, Édouard Ahnne 72 ans

Toutes et tous incarnent le refus de la défaite, la volonté de poursuivre le combat. Leurs trajectoires convergent vers les principes universels de liberté, d'espoir, de volonté, d'engagement et de dévouement.

Comme l'écrit si bien le dernier Compagnon, Hubert Germain, dans la préface : « Nous avions été élevés avec l'idée qu'être français conférait des libertés, enviées par beaucoup de peuples, mais aussi et avant tout des obligations (...) Servir la France s'imposait comme une évidence ».

L'ouvrage de Jean-Christophe Notin donne une véritable leçon d'histoire et de courage. Le lecteur imagine le choix cornélien auquel il a dû être confronté pour écarter tel ou tel Compagnon.

AUTEUR: JEAN-CHRISTOPHE NOTTIN PRÉFACE: HUBERT GERMAIN Éditions Calmann-Lévy - 19,50 €



## L'HOMME QUI N'EXISTAIT PAS

C'est sans aucun doute l'une des plus spectaculaires opérations d'intoxication de la Seconde Guerre mondiale et peut-être de

l'histoire militaire. *Mincemeat* autrement dit « Chair à pâté » avait pour objectif de faire croire à l'état-major allemand que les Alliés allaient débarquer en Sardaigne et dans les Balkans, et non en Sicile comme ils le feront réellement en juillet 1943. Pour réaliser cette opération, née dans les cerveaux fertiles du Comité XX (Double cross), c'est un cadavre qui va jouer le rôle majeur : celui d'un pauvre garçon de 34 ans mort d'une pneumonie et répondant au nom de Glyndwr Michael.

Rebaptisé Major William Martin, c'est son corps vêtu d'un uniforme d'aviateur anglais que les garde-côtes espagnols vont retrouver près de Huelva. Ces derniers récupèrent les vrai-faux documents confidentiels qu'il porte sur lui et les transmettent à l'Abwehr, le service de renseignement allemand, comme le capitaine anglais Charles Cholmondeley (prononcer « Chumly ») l'avait imaginé.

C'est toute l'histoire de cette opération qu'Ewen Montagu, l'un des principaux acteurs de cette opération, raconte dans le détail : la manière dont est née cette idée, les difficultés à « trouver un cadavre frais », la création de la toute la « légende » autour du Major Martin. Car il fallait que la tromperie soit crédible de bout en bout. Il fallait que le major ait une vie normale : sortir au restaurant, avoir une petite amie, aller au cinéma, etc. Cette histoire rocambolesque a même impliqué les plus hautes autorités militaires britanniques, en particulier Lord Mounbatten. Preuve de la portée de cette opération : Mincemeat est, aujourd'hui encore, enseigné comme un cas d'école.

L'homme qui n'existait pas est la réédition de l'ouvrage original (The man who never was) paru en 1954. Sa lecture est aussi instructive que passionnante.

AUTEUR: EWEN MONTAGU Éditions Nouveau monde - 16,90 €

## CENTENAIRE

TEXTE: LIONEL PÉTILLON

## **GRANDE GUERRE 14-18**

## LES GUEULES CASSÉES

En juin 1921, trois anciens combattants fondent une Union pour venir en aide aux Poilus défigurés au cours de la Grande Guerre. Ils choisissent de s'appeler Les Gueules Cassées.

a guerre de 14-18 est sans aucun doute l'une des plus dévastatrice au plan humain avec l'emploi massif des tirs d'artillerie, l'usage des bombes et des grenades. Par ailleurs, les tranchées sensées protéger les combattants s'avèrent être à l'origine des nombreuses blessures graves au visage ; la tête se trouvant souvent être la partie du corps la plus exposée.

En 1918, l'Europe compte environ 6,5 millions d'invalides dont près de 300 000 mutilés à 100% : aveugles, amputés d'un ou plusieurs membres, blessés de la face et/ou du crâne.

#### LE REGARD DES AUTRES

Les progrès de l'asepsie et les balbutiements de la chirurgie réparatrice permettent de maintenir en vie des blessés qui n'auraient eu aucune chance de survivre lors des conflits des siècles précédents.

Mais quelle vie après la survie ? Comment vivre avec les regards, y compris parfois ceux de leur propre famille, qui se détournent sur le passage de ces hommes, souvent jeunes, atrocement défigurés. Ils ont honte de se montrer, ils sont sans travail. Rien n'a été prévu pour eux : ni foyer entre deux opérations – la reconstruction du visage pouvant nécessiter plusieurs années – ni pension.

À cette époque, la blessure au visage n'est en effet pas considérée comme une infirmité et n'entraîne donc aucun droit à pension d'invalidité.

C'est dans cet abîme de détresse que quelques-uns de ces blessés refusant le désespoir et la pitié, s'élèvent au-dessus de leur condition de mutilés pour proclamer leur humanité.



#### **SOURIRE OUAND MÊME**

Avant les horribles mutilations au visage qui les réunissent au lendemain de la

### LA FONDATION DES « GUEULES CASSÉES »

Soucieux de pérenniser leur œuvre, les Gueules Cassées ont constitué en 2001 leur propre fondation (reconnue d'utilité publique).

Elle a pour but le soutien aux institutions de toute nature s'intéressant en priorité aux traumatismes de la face et de la tête et à leurs séquelles, mais également aux pathologies d'origine malformative ou tumorale, aux maladies dégénératives affectant le fonctionnement cérébral. Elle est conseillée par un comité scientifique composé de quinze éminents médecins.

La Fondation distribue des bourses d'étude et des aides financières à des équipes de chercheurs, et offre des équipements à des établissements spécialisés dans la traumatologie crânio-maxillo-faciale. La Fondation des Gueules Cassées est d'un apport important pour ce type de recherche auquel peu d'autres mécènes s'intéressent. Elle a, à ce titre, reçu la Médaille d'Or de l'Académie de médecine 2012.

## UN FINANCEMENT NOVATEUR

Depuis les années 1930, l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) tire ses ressources de son actionnariat dans La Française des Jeux dont elle est le second actionnaire, après l'État. En 1927, une première souscription assortie d'une tombola est lancée par Les Gueules Cassées. Entre 1931 et 1933, Les Gueules Cassées, associés avec Les Ailes Brisées et les autres associations de victimes de guerre (les Amputés de Guerre, les Aveugles de Guerre, les Mutilés des yeux, les Plus Grands Invalides...), lancent une souscription nationale assortie d'une tombola qui est appelée « La Dette ».

Le premier billet est remis solennellement à Gaston Doumergue, président de la République, lors de sa visite au domaine de Moussy-le-Vieux. Cette tombola connaît un succès considérable. Les lots vont de la bicyclette à l'avion de tourisme!

En 1933, devant le succès remporté par « La Dette », l'État crée la Loterie Nationale au profit des anciens combattants et des calamités agricoles, dans la cadre de l'article 136 de la loi de finances votée le 31 mai 1933.

Les billets émis et vendus par les services de l'État, au prix facial de 100 Francs de l'époque, ne sont pas accessibles au plus grand nombre. Les Gueules Cassées ont alors l'idée d'acheter les billets à l'État, de les fractionner en dixièmes. Ces dixièmes qui seront ensuite revendus au public à un prix abordable

En 1975, pour développer leurs ressources, les Gueules Cassées proposent à l'État, avec les autres émetteurs de la Loterie Nationale dont la Fédération nationale André Maginot, de créer un nouveau jeu: ce fut la Loto.

Grande Guerre, Bienaimé Jourdain et Albert Jugon ne se connaissaient pas. Tous deux partagent cependant un profond traumatisme et décident de fonder le 21



AIDEZ LES BLESSÉS DE LA FACE (LES GUEULES CASSÉES)
DANS LEUR ŒUVRE D'ENTR'AIDE FRATERNELLE, QUI PERMET
D'APPORTER AUX PLUS AFFLIGÉS L'ADOUCISSEMENT MORAL
ET MATÉRIEL. OUVREZ-LEUR LARGEMENT VOTRE CŒUR ET,
ADRESSEZ GÉNÉREUSEMENT VOTRE OBOLE A. LEUR SIÈGE
SOCIAL:

PARIS = Chéques Postnux 493-07

EN FAISANT UNE BONNE ŒUVRE VOUS ADOUCIREZ LE PÉNIBLE SORT DE QUELQUES UNS ET VOUS SATISFEREZ A VOTRE NOBLE CONSCIENCE.

Recto et verso d'une carte incitant à faire des dons aux Gueules cassées. Les soldats au recto constituent la délégation des mutilés français au Congrès de la Paix de Versailles, le 28 juin 1919. Albert Jugon, co-fondateur des Gueules Cassées et l'avant-dernier sur la photo.

juin 1921, avec une quarantaine de soldats blessés au visage, l'Union des blessés de la face. Ils confient la présidence au colonel Yves Picot, lui-même défiguré à la suite d'une blessure reçue au combat. Ils choisissent de s'appeler Les Gueules Cassées, « un terme rude et provocant pour le grand public mais affectueux pour eux-mêmes » peut-on lire sur le site Internet de gueules-cassees.asso.fr. Ils se dotent également d'une devise « porteuse de promesse et d'espérance » : « Sourire quand même ».

## RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les Gueules Cassées se donnent pour mission de venir en aide à leurs camarades blessés au visage, défigurés et, plus encore, abandonnés de tous et sans ressources. Dès 1927, l'Union est reconnue d'utilité publique.

Les fondateurs créent au château de Moussy-le-Vieux (Seine-et-Marne) leur première maison d'accueil et lancent les premières colonies de vacances pour les enfants des mutilés, ouvrant ainsi la voie à

#### LES TROIS FONDATEURS

#### Colonel Yves-Émile Picot (1862-1938) - Premier président

Yves-Émile Picot est engagé volontaire dès 1881 puis entre à Saint-Cyr, promotion des « Pavillons Noirs » (1882-1884). Au début de la Première Guerre mondiale, il est chef de blessé à la face, à Belloy-en-Santerre.

De 1919 à 1932, il est élu député de la Gironde et préside le groupe des députés anciens combattants. Il est aussi membre de la commission des pensions, vice-président de la commission de l'Armée et de la commission de la Marine. Enfin, il fut sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre en 1926.

Cassées par le général Rollet, le père de la Légion étrangère.

#### Bienaimé Jourdain (1890-1948) – Premier Secrétaire général

Bienaimé Jourdain est mobilisé comme sergent d'infanterie dès les premiers jours de la querre. Il sert au 36° régiment d'infanterie. Il est victime de très graves blessures dès septembre 1914, dans la Marne. Après plusieurs mois de soins, il retrouve son unité. C'est dans les ruines de Neuville-Saint-Vaast, le 1er juin 1915, qu'il est victime d'une vaste mutilation de la face.

soigne les blessés de la face.

Un certain jour de juin 1921, une quarantaine de mutilés de la face se réunirent autour d'un des leurs : le Colonel Picot. Désormais, ils eurent un nom : Les « Gueules Cassées » et la vie de Jourdain s'identifia intimement et totalement avec l'œuvre qui venait de naître.

Bienaimé Jourdain consacra toute son existence à l'Union des Blessés de la Face, à ses anciens camarades d'hôpital : il fut à l'initiative de toute une série de moyens d'études, rééducation, prêt d'honneur. Il fut également à l'origine de la création du

## Albert Jugon (1890-1959) - Secrétaire général à partir de 1948

Mobilisé le 2 août 1914 au 1er régiment d'infanterie coloniale, Albert Jugon se trouve camarades Louis Duroueix et Pierre Legrand.

Soutenu par son idéal de solidarité humaine, il décide d'accueillir au sein des Gueules

de nombreux dispositifs sociaux dont l'État s'est inspiré et qui prévalent aujourd'hui. Très vite après sa création, l'Union s'affirme comme un partenaire reconnu de l'État. Grâce aux remarquables intuitions de ses

dirigeants successifs, elle parvient à augmenter considérablement ses ressources. Cela lui permet d'étendre le champ de ses activités d'utilité publique dans le domaine social mais également dans celui



Carte postale ancienne : le colonel Picot, premier président des Gueules Cassées.



Affiche pour la loterie, tranche des Gueules Cassées. Imprimerie Meunier, années 1940.

de la création de structures médicales innovantes et performantes, ouvertes à tous. Les Gueules Cassées apportent aujourd'hui, « dans un esprit de fraternité et d'entraide, une assistance morale et matérielle aux militaires blessés au combat, en OPEX, policiers, gendarmes et pompiers blessés en service, victimes civiles d'attentats, atteints de blessures au visage ou à la tête », indique le site Internet. L'association remplit égale-

ment « un rôle d'entretien de la Mémoire des sacrifices consentis pour le pays. » ■



Sources: gueules-cassees.asso.fr



## ÉVOLUTION DU NOM DE L'ONACVG

## Ouestion écrite n° 38741 (Assemblée nationale)

1 mai 2021 - Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, sur l'émoi provoqué parmi les associations d'anciens combattants par l'adoption par le Sénat, le 9 mars 2021, de la proposition de loi n° 241 relative au monde combattant.

En effet, et même si ce texte souhaite rendre hommage à ceux qui se sont battus pour la France et à ceux qui s'engagent pour elle aujourd'hui, elles ont le sentiment qu'il nie leur identité en supprimant le terme « anciens » du nom de l'établissement public ONACVG.

C'est pourquoi, compte tenu de ce que le pays doit à tous les anciens combattants quelle que soit la génération du feu à laquelle ils appartiennent, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer comment elle entend répondre à leur souhait de voir ce texte modifié.

## Réponse publiée le 15 juin 2021

Le contrat d'objectifs et de performance 2020-2025 de l'Office national des anciens combattants et victimes de querre (ONACVG), que son conseil d'administration a adopté à l'unanimité il y a moins d'un an, prévoit, à terme, que cet établissement devienne l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG).

En amont de ce processus, la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées avait demandé à Madame Joselyne Guidez, sénatrice de l'Essonne

et auteur de la proposition de loi n° 241. de solliciter l'avis des associations via l'un des groupes de travail du « G12 monde combattant ».

C'est suite à cette audition qu'elle a amendé sa proposition pour passer de « monde combattant » à « combattant ». Cette appellation, qui recueille donc l'approbation des associations représentatives du monde combattant, devra permettre de traduire l'évolution de l'organisation et du profil des ressortissants de l'Office. Sous réserve de la poursuite du processus législatif, ce changement, qui conserve la sonorité « ONaCVG » (avec « Na » pour le terme « national ») n'entrerait en vigueur qu'en 2023, laissant ainsi le temps nécessaire pour une adaptation progressive et une appropriation par tous de cette nouvelle appellation.



## INFANTERIE MÉCANISÉE ET CONFLITS DE HAUTE INTENSITÉ

## Question écrite n° 38953 (Assemblée nationale)

18 mai 2021 - M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des Armées sur l'hypothèse de plus en plus plausible d'un retour des conflits de haute intensité entre grands pays et sur l'absence d'un véhicule blindé de combat d'infanterie chenillé au sein de l'armée française (après le retrait des derniers AMX 10P rénovés de l'infanterie mécanisée), tandis que des bruits de bottes se font entendre en Europe de l'Est et dans la zone Asie pacifique.

Or, le groupe Rheinmetall fabrique ce type de matériel blindé chenillé avec le KF41 Lynx qui peut emmener un équipage de 9 à 11 personnes à 70 km/h dans des conditions de protection optimales et des capacités de franchissement renforcées par rapport à un blindé à roues. Ce matériel est également équipé d'une tourelle

avec un canon de 35 mm supérieur au 25 mm du VBCL

Aussi, face à l'absence d'un matériel équivalent dans les armées françaises et compte tenu de l'augmentation des menaces, il lui demande s'il est envisagé de procéder à brève échéance à l'achat de matériels de ce type, ou équivalents, qui pourraient être fabriqués en France et faisant actuellement défaut aux soldats français.

## Réponse publiée le 7 septembre 2021

Engagé à plusieurs reprises en opérations extérieures, le véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI) est le véhicule haut du spectre de l'infanterie qui appartient aux côtés du char Leclerc aux capacités les plus décisives de l'armée de Terre.

Ses excellentes performances de mobilité, de protection et d'agression en font un blindé adapté au besoin opérationnel dans les engagements actuels. La roue avait été privilégiée afin de disposer d'une meilleure mobilité stratégique et opérative dans une logique de corps expéditionnaire, en s'affranchissant de porte-chars et pour un coût de soutien inférieur.

La rénovation du VBCI est en cours d'instruction afin de le connecter à la bulle SCORPION et de l'adapter au durcissement des menaces envisageables à l'horizon 2030 en faisant porter l'effort sur ses capacités offensives et d'observation. Le VBCI restera un blindé à roues, équipé d'un canon de 25 mm. Son successeur sera étudié dans le cadre de la démarche TITAN, qui vise à faire émerger à l'horizon 2040 des solutions techniques innovantes et cohérentes dans la perspective de la haute intensité. C'est dans ce contexte que se posera la question de la chenille ou de la roue.



## DESTRUCTION DU MANÈGE BOSSUT

## Question écrite n° 36954 (Assemblée nationale)

9 avril 2021 - M. Jean-Louis Thiériot interroge Mme la ministre des Armées sur le devenir de l'enseignement de l'équitation à l'École militaire actuellement menacé par un projet de destruction du manège du Commandant Bossut. Il s'inquiète en particulier de la mise en péril des multiples missions que remplit le manège Bossut grâce à sa situation dans l'enceinte de l'École militaire.

Le manège permet tout d'abord au travers de la section équestre militaire, l'apprentissage et la pratique de l'équitation aux militaires d'active de la garnison, comme activité sportive de service.

L'équitation militaire est en effet extrêmement bénéfique pour le développement des qualités physiques et morales recherchées pour les militaires : sens de l'équilibre et perception de sa position dans l'espace, dissociation de l'attention et coordination des gestes, force morale (simulateur de stress long), école de courage, de volonté et d'humilité.

Le manège permet également au travers de la société hippique nationale, l'apprentissage et la pratique de l'équitation aux familles de militaires ; véritable compensation sociale pour les enfants des militaires en garnison à Paris dont le niveau de vie se trouve nettement diminué du fait de la cherté de la vie parisienne, l'accès au manège met ainsi en œuvre concrètement le plan famille 2018-2022, destiné à l'accompagnement des familles et à l'amélioration des conditions de vie des militaires promu par Mme la ministre des Armées.

Enfin, le manège permet de développer le lien « armée Nation », en ouvrant la société hippique nationale aux extérieurs dans un cadre limité, au travers de partenariats avec diverses institutions (Institut national des jeunes aveugles, Institut national des Invalides, etc.). Il permet notamment de soigner les blessés de guerre grâce au recours à l'équithérapie.

M. le député s'inquiète donc du projet de transformation du manège Bossut en bâtiments de bureaux qui compromet les missions essentielles que remplissent la section équestre militaire et la société hippique nationale grâce à leur implantation au cœur de Paris.

En outre, M. le député regrette le choix symbolique que signe la disparition du manège Bossut. Il rappelle en effet à Mme la ministre que le manège fut un lieu de rétention des juifs durant la Seconde Guerre mondiale et qu'une plaque de commémoration y a été posée en 1999 par les Fils et Filles de Déportés Juifs de France (FFJDF) pour honorer la mémoire des raflés du 12 décembre 1941.

Il déplore également ce choix d'un point de vue écologique. À l'heure où les citoyens sollicitent des pouvoirs publics de faire une plus grande place aux mobilités non polluantes au cœur des villes, retirer les chevaux du manège Bossut de la capitale ne lui paraît symboliquement pas opportun.

Alors que les JO 2024 vont se dérouler à Paris, dont certaines à l'École militaire, faire disparaître l'activité sportive équestre de l'École serait également un signal désastreux. Pour l'ensemble de ces raisons. il lui demande de bien vouloir renoncer au projet de détruire la manège Bossut et d'exiler ses chevaux hors de l'École militaire.

## Réponse publiée le 7 septembre 2021

L'École militaire fait l'objet d'études à la croisée de plusieurs enieux : d'une part. la rénovation lourde de grands bâtiments qu'encourage l'organisation future des jeux Olympiques dans notre capitale, d'autre part, les nécessaires efforts de protection et de stationnement des forces, rappelés par les crises majeures, terroristes et sanitaires.

C'est pourquoi plusieurs options de développement de l'École militaire, dont l'une consisterait à délocaliser la section équestre vers un autre site d'Île-de-France, sont actuellement étudiées par les services du ministère. Ce n'est qu'à l'issue de ces études, toujours en cours, qu'une décision sera prise.

La pratique de l'équitation continuera, en tout état de cause, à bénéficier d'une attention toute particulière, compte tenu de son importance pour l'institution militaire, que ce soit pour sa contribution à la formation des militaires et aux conditions de vie de leurs familles, à la reconstruction psychologique et physique des blessés, mais également dans le cadre de la préservation du patrimoine équestre, composante du patrimoine historique et culturel du ministère.

## **INTERACTIVITÉ avec votre revue**



Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet: des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



https://unor-reserves.fr

# VOUS ÊTES **RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL, CITOYEN** OU **HONORAIRE**

## **REJOIGNEZ-NOUS**

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER, VOUS CONSEILLER ET VOUS METTRE EN CONTACT AVEC D'AUTRES RÉSERVISTES



L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

Tél. 07 85 11 46 67 - delegue.general@unor-reserves.fr https://unor-reserves.fr





















## Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2021 (3)

Activités : 11 €

Communication: 18 €

## Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 3 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR

(1) Cochez la case souhaitée.

(3) Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.



## Changement d'adresse (2) Bulletin d'abonnement (1) Nom (lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots) **Prénom Adresse** complète Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP), Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP) Code postal Commune - Pays et/ou secteur postal ■ Règlement par chèque bancaire ■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à : Signature Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France) Tarif (3) pour 1 an France Etranger Prix au numéro Abonnement individuel 20 € 22 € 8€

date effective du changement d'adresse

<sup>(2)</sup> Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné



GMF 1er assureur des Agents du Service Public selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret Cedex.

**GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 APE 6512Z. Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. / LA SAUVEGARDE (R.C.S. Nanterre 612 007 674).